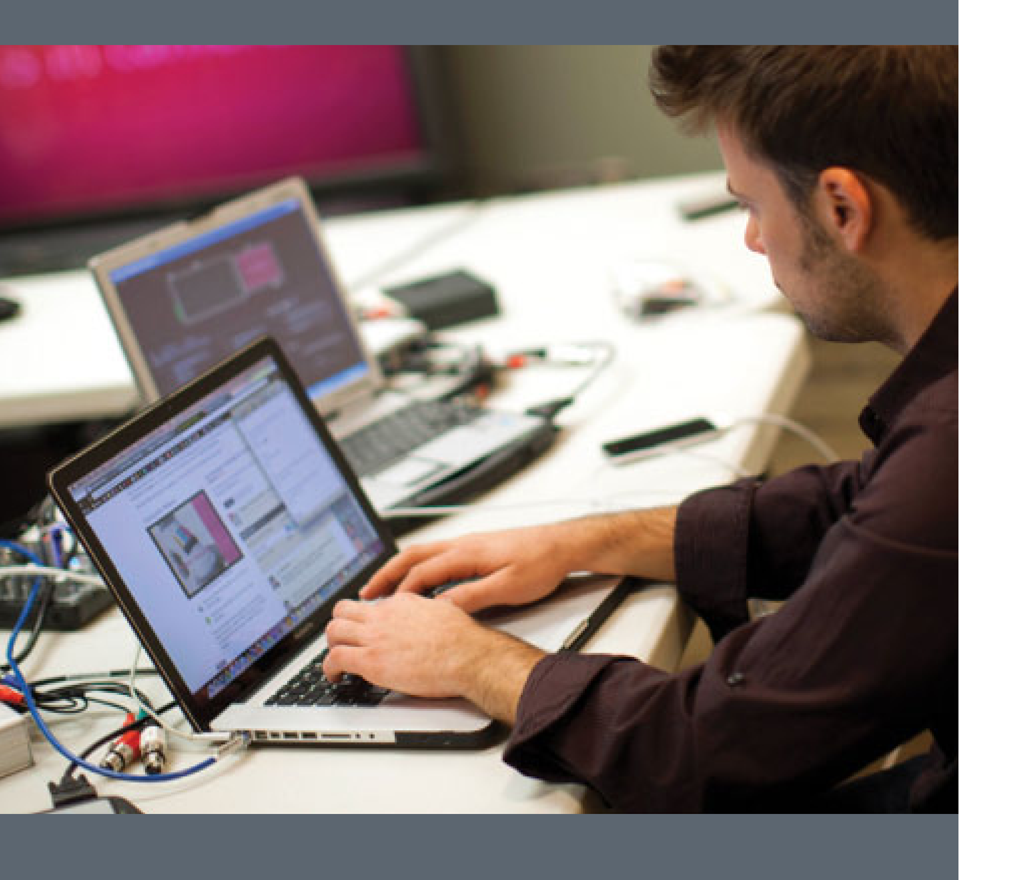


2012
RAPPORT ANNUEL

Points saillants



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Points saillants de l'exercice
TABLE DES MATIÈRES

En couverture

Première de couverture : Débat sur le stage, Conseil de novembre

Quatrième de couverture, dans le sens horaire : Au-delà du stage; célébration de la Journée internationale de la femme; débat sur le stage, Conseil d'octobre; célébration de la semaine de la fierté; réception de bienvenue des parajuristes en avril

Une année de changement imminent

Plusieurs des points saillants résumés dans le présent rapport annuel reflètent une année durant laquelle le Barreau a atteint ses objectifs et rempli ses obligations.

Nous continuons de réglementer les services juridiques en Ontario de façon efficace et efficiente. Le nombre de nos membres est passé à presque 50 000 avocates, avocats et parajuristes, nos programmes de formation professionnelle continuent d'attirer du monde, et nous procurons de l'aide à plus de 140 000 résidents de l'Ontario grâce au Service sans frais de référence du Barreau. Ces initiatives et bien d'autres sont décrites dans les pages qui suivent.

Ce fut toutefois une année de changements imminents. Il est de plus en plus évident que les méthodes traditionnelles d'exercice du droit et de prestation de services juridiques ne répondent plus aux besoins de nombreux clients. Le nombre de parties non représentées comparaissant devant certains tribunaux a atteint 80 %. Des personnes choisissent d'obtenir leurs conseils juridiques en matière de droit de la famille et en droit des successions sur Internet, souvent sans savoir si cette information a été vérifiée par un avocat ou un parajuriste titulaire de permis. Des propriétaires mènent des transactions immobilières avec des cabinets virtuels. Les gens voient ce qui arrive dans les autres ressorts où des modèles radicalement différents de prestation de services juridiques ont été mis en place. Dans ce contexte, l'obligation du Barreau de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario devient sans conteste une priorité d'autant plus pressante.



Le trésorier, Thomas G. Conway

Le Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario a démontré que la complexité, le temps requis et les coûts nécessaires pour assurer les besoins juridiques peuvent constituer des obstacles à l'accès à la justice. Ce même projet a indiqué que plus des trois quarts des personnes qui ont eu recours à un avocat étaient très satisfaits, et que les coûts étaient raisonnables. Toutefois, un nombre croissant de personnes ne demandent pas l'aide d'un avocat, parce qu'ils préfèrent utiliser Internet et d'autres ressources pour résoudre leurs problèmes juridiques, et parfois, parce qu'ils présument qu'un avocat serait trop cher.

Les difficultés d'accès au système de justice trouvent écho dans d'autres secteurs. Des juges, dont la juge en chef de la Cour suprême du Canada, des associations de droit, des fournisseurs d'aide juridique, des intervenants communautaires et des députés provinciaux et fédéraux manifestent leurs inquiétudes. L'accès à la justice est un précepte fondamental de la société démocratique. L'Ontario possède un système de justice qui est respecté et souvent émulé, mais il doit continuer d'évoluer pour tenir compte des besoins de la prochaine génération. Le Barreau du Haut-Canada doit contribuer à favoriser la réforme du droit, à soutenir d'autres initiatives visant la justice et à fournir du leadership au besoin.

Je m'engage à rassembler les principaux intervenants de notre système de justice pour les encourager à collaborer davantage et à envisager des approches stratégiques en matière d'accès à la justice. Il existe des ressources importantes, beaucoup de dévouement, des praticiennes et des praticiens compétents à tous les échelons et de nombreux organismes et organisations qui partagent des objectifs de réforme de la justice pour mieux répondre à la population, aujourd'hui comme demain. J'espère pouvoir créer un forum pour réaliser ces objectifs.

L'année a également indiqué des changements imminents dans la profession. Le stage traditionnellement obligatoire est devenu un empêchement à l'assermentation de nombreux candidats et candidates. Depuis 2008, le nombre de candidates et de candidats au processus d'accès à la profession cherchant un stage en Ontario a augmenté plus vite que le nombre de stages

disponibles chaque année. Par conséquent, en 2012, environ 15 % des finissants cherchaient toujours un stage en avril, le nombre diminuant lentement pendant le reste de l'année. Le Groupe de travail du Barreau sur le stage, créé en 2011 pour aborder ce problème, a vite constaté que ce problème était trop vaste et complexe pour être réglé en créant quelques centaines de stages. La discussion s'est transformée en débat sur la formation juridique pratique et sur les habiletés nécessaires aux avocats pour pratiquer en 2013. C'est un débat tel que la profession juridique n'en a pas connu depuis des générations.

Après une vaste consultation auprès des parties intéressées, et plus de 100 mémoires reçus, le Conseil a tenu deux séances, une en octobre et une en novembre, pour décider d'un programme qui offrira deux voies vers la pratique du droit en Ontario – une incluant un stage et une autre introduisant un programme de pratique du droit combiné à un placement d'étude et de travail, dès la promotion 2014-2015.

Le programme de pratique du droit n'est pas une solution parfaite pour tout le monde, mais il donne aux étudiants la possibilité d'obtenir leur permis et de pratiquer, tout en prouvant qu'ils peuvent être de bons avocats. Nous entendons cependant instaurer un programme rigoureux adapté aux diverses exigences et aux nouveaux défis de la pratique du droit au XXI[e] siècle et à l'aide des progrès de l'enseignement, fournir aux finissants en droit une formation expérientielle intense et pertinente. Il y a aussi l'espoir que la nouvelle voie facilitera l'entrée et la poursuite d'une carrière dans des domaines tels que le droit de la famille, le droit criminel et l'immigration, d'ordinaire sous représentés dans les options de stage traditionnelles.

La croissance du nombre de candidats au processus d'accès provenant de l'extérieur va de pair avec un afflux d'avocats formés à l'étranger demandant leur certification pour exercer en Ontario et dans d'autres provinces. Cela a incité la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada à examiner les critères d'un diplôme de common law canadien et à fixer les compétences requises de tous les détenteurs d'un tel diplôme. Notre Barreau joue un rôle clé dans le travail de la Fédération à l'échelle nationale. La Fédération a vite constaté que les critères d'admission, le curriculum et les philosophies d'enseignement variaient grandement d'une faculté de droit à l'autre.

Face à ces pressions, que ce soit des candidats au stage, des avocats formés à l'étranger ou encore des facultés de droit récemment créées ou en projet au Canada, la formation juridique telle que nous la connaissons depuis des générations se métamorphose.

L'année 2012 a aussi marqué une étape dans la réglementation des parajuristes. En juin, le procureur général de l'Ontario, M. John Gerretsen, assistait à ma première réunion du Conseil en tant que trésorier pour recevoir le rapport d'étape après cinq ans de réglementation des parajuristes. Voici certaines de ses remarques lorsqu'il a accepté le rapport :

« Le système juridique de l'Ontario fait depuis longtemps l'envie du monde entier, tant pour ses réformes novatrices que pour les mesures progressives prises pour améliorer l'accès à la justice. Je peux personnellement attester ceci par le nombre de délégations que nous recevons du monde entier, lesquelles veulent connaître le secret du succès de notre système, tirer des leçons de notre expérience et importer nos excellentes méthodes. Il y a cinq ans, notre gouvernement et le Barreau du Haut-Canada solidifiaient ce leadership en réglementant pour la première fois la profession de parajuriste, et aujourd'hui, nos citoyens ont des choix pour obtenir une représentation juridique abordable et de grande qualité, n'ayant son pareil nulle part ailleurs ».

Après la présentation du rapport d'étape après cinq ans, le procureur général a satisfait à l'obligation énoncée dans la législation originale en ordonnant un examen indépendant de la réglementation des parajuristes. Cet examen, mené par M. David Morris, a également qualifié la réglementation des parajuristes de très réussie. M. Morris a recommandé que le Barreau continue « à chercher activement des occasions de faciliter l'accès à la justice en élargissant le champ de pratique autorisé des parajuristes, mais en tenant compte des recommandations ci-dessus relatives à l'éducation et à la formation des parajuristes ainsi qu'à la conduite professionnelle ». Ces recommandations comprennent une revue complète de la formation des parajuristes et de leurs examens, et envisagent d'autres catégories de permis ou d'agrément auxquelles, après une formation spécialisée intense, est rattaché le droit d'exercer dans des domaines précis du droit.

Il ne fait aucun doute que la transformation de la formation juridique, les réformes continues du système de justice et l'évolution de la réglementation des parajuristes joueront un rôle au gré des pressions imposées à tous les membres de la communauté juridique pour mieux répondre aux besoins juridiques du public. Je suis ravi de travailler avec les conseillers et les conseillères, le personnel du Barreau, les parties concernées et d'autres partenaires engagés dans l'amélioration de l'accès à la justice pour tous.

Le trésorier,

Thomas Conway

Thomas G. Conway

À la poursuite de l'excellence en période de changement

Après ma première année comme directeur général du Barreau du Haut-Canada, je constate que notre organisation est très vibrante, active, diverse et totalement engagée dans la protection de l'intérêt public et l'accès à la justice.

Comme nous nous préparons à tenir un plus grand rôle dans l'accès aux services juridiques de cette province, nous devons composer avec les réalités d'un paysage juridique et professionnel en constante évolution et continuer de bien gouverner les avocates, avocats et parajuristes de l'Ontario.

Ainsi, à la fin de 2012, nous avons commencé à examiner nos opérations pour recentrer nos activités et susciter des gains d'efficacité qui vont nous aider à respecter les priorités stratégiques et opérationnelles du Barreau. À l'aube de la mise en œuvre des résultats de cet examen, je vois le Barreau réaffirmant et conservant son excellence dans ses opérations et ses politiques et continuant d'être universellement reconnu comme un organe de réglementation proactif, novateur et efficace.

En 2012, le Barreau a réalisé des progrès considérables pour soutenir les priorités établies par le Conseil actuel. Les points saillants énoncés ci-après indiquent le chemin parcouru.



Le directeur général, Robert G.W. Lapper, c.r.

Priorité nº 1 : Accès à la justice

Le Conseil a renforcé l'engagement du Barreau à faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario en approuvant la liste des priorités stratégiques pour les quatre prochaines années, faisant de l'accès à la justice une priorité majeure.

En 2012, les initiatives d'accès à la justice du Barreau avaient une forte composante technologique, étant donné le rôle de plus en plus important que joue l'Internet dans l'accès à des renseignements, à des conseils et à une représentation juridiques abordables.

En mai, le Barreau a amélioré son service de référence pour donner un plus grand accès aux fournisseurs de services juridiques. Il a inclus les parajuristes dans ce service populaire, renommé Service de référence du Barreau, qui contient dorénavant des lignes directrices plus claires et offre la possibilité d'obtenir des références en ligne.

Nous avons lancé le site Web *Your Law: Family Law in Ontario* en juin pour consolider les excellentes ressources en droit de la famille, déjà disponibles en ligne, dans un portail facile à utiliser. En offrant de l'information, ce portail guide les parents et les enfants aux prises avec une rupture familiale dans l'appareil judiciaire et contribue à améliorer celui-ci en éduquant le public sur les problèmes à considérer en droit de la famille.

Nous poursuivons la deuxième phase du dégroupage des services juridiques, entamée avec les changements au *Code de déontologie* en septembre 2011. Le dégroupage peut être un outil précieux pour améliorer l'accès à la justice, surtout pour celles et ceux qui ne peuvent pas se permettre un avocat pour toute la durée de leur affaire. Nous menons des consultations sur les processus civils avec le Comité sur les règles civiles et le Comité sur les règles de droit de la famille pour voir comment le dégroupage des services juridiques pourrait mieux fonctionner dans les tribunaux.

Priorité nº 2 : Normes de compétence et de professionnalisme

En 2012, nous avons veillé à ce que nos exigences d'accès à la profession soient justes et accessibles et que le public ait accès à des fournisseurs de services juridiques compétents. Notre engagement envers la formation juridique pratique est une des entreprises les plus importantes du Barreau depuis des années. L'intérêt de la profession, des universitaires, des étudiants, des gouvernements et des autres ordres professionnels de juristes a été sans précédent. Le processus de consultation et les efforts de transparence manifestés dans les webémissions et les médias sociaux ont été extrêmement bien reçus par la profession juridique en Ontario.

En novembre, après une vaste consultation, le Conseil a approuvé un projet pilote de trois ans qui permettait aux candidats au processus d'accès à la profession de faire un stage ou un programme de pratique du droit (PPD) dès 2014-2015.

Le Processus d'accès à la profession de parajuriste subira aussi des révisions pour en renforcer les normes d'entrée grâce à l'ajout de connaissances du droit de fond aux examens d'admission. Le Conseil a approuvé les révisions en octobre, suite à l'examen de la réglementation des parajuristes après cinq ans et à l'analyse des besoins juridiques menés par le Barreau, pour appuyer l'évolution de la profession parajuridique et la possibilité d'expansion future dans d'autres domaines de pratique.

L'exigence de formation professionnelle continue – une initiative cruciale pour démontrer notre engagement envers la compétence de nos membres et pour renforcer le respect du public pour notre profession – est en place depuis deux ans. Le Conseil a approuvé une série de modifications au printemps 2012 qui facilitent le processus par lequel les membres accumulent des heures, augmentent la gamme des activités admissibles et diminuent le nombre d'heures de professionnalisme pour les nouveaux membres.

Pour soutenir les avocats et les parajuristes qui traversent une crise professionnelle ou personnelle, le Barreau et LAWPRO ont choisi un nouveau programme d'aide aux membres confidentiel (PAM) qui fonctionne de façon indépendante du Barreau. À compter de 2013, les avocats et les parajuristes ont accès à une gamme complète de services professionnels et confidentiels qui comprennent le counseling, l'appui par les pairs, la gestion de crise, la toxicomanie, le style de vie et des conseils spécialisés ainsi que des ressources en ligne et des outils pour les pairs.

Priorité n° 3 : Équité, diversité et rétention

La collecte de données continue de susciter la création de programmes, d'initiatives et de ressources qui encouragent l'équité et la diversité dans la profession et soutiennent la rétention des femmes.

En 2012, nous avons inclus les parajuristes dans le sondage sur le changement de catégorie afin d'identifier les tendances et de compiler des renseignements concernant les raisons des mouvements dans la profession.

Les résultats d'une étude entreprise par la professeure Fiona Kay sont attendus en 2013. Il s'agit de la culmination d'une étude longitudinale de 20 ans sur les avocates et les avocats de l'Ontario, entreprise en 1990, sur les transitions professionnelles ainsi que sur les départs et les retours à la pratique du droit.

Le Groupe de travail du Conseil sur les défis des titulaires de permis racialisés a établi son énoncé de mandat à l'automne. Le groupe identifiera les défis uniques auxquels font face les avocats et les parajuristes racialisés et élaborera des stratégies préventives pour relever ces défis.

Quatorze formateurs professionnels ont été nommés en Ontario pour offrir des services par l'entremise du Programme d'encadrement professionnel du Barreau, lancé en avril 2012. Conçu pour les avocates en pratique autonome et les cabinets de cinq avocats ou moins, le programme offre jusqu'à six heures d'encadrement professionnel confidentiel, sans frais, pour aider à bien planifier leur transition vers un congé de maternité, parental ou de soignante et leur retour à la pratique.

En novembre, le Conseil a approuvé une motion qui prolonge le Programme d'aide au congé parental (PACP) et crée un critère basé sur les moyens financiers. Ceci permettra de mieux évaluer le programme en menant des consultations. Pendant ce temps, le comité d'équité continuera d'explorer les options pour réduire les difficultés financières que peuvent avoir les avocats exerçant seuls ou en petits cabinets pendant les congés parentaux.

Priorité n° 4 : Questions propres au tribunal

En 2012, le Conseil a approuvé des améliorations au modèle d'arbitrage du Barreau ainsi que de nouvelles règles de pratique et de procédure pour le Comité d'appel, afin d'aider le Barreau à maintenir son engagement envers des processus d'audition transparents, justes et efficaces pour le public et les titulaires de permis concernés. Le modèle comprend la création d'une présidence du tribunal tenue par une ou un avocat non conseiller à temps plein. La présidence sera soutenue par deux vice-présidences à temps partiel qui seront des conseillers élus. D'autres améliorations issues du modèle approuvé comprennent la nomination d'arbitres non conseillers additionnels au Comité d'audition et des critères de nomination et d'évaluation des arbitres. Le nouveau modèle sera évalué durant la troisième année du premier mandat de la nouvelle présidence. Au début de l'année, le Conseil a approuvé une augmentation du nombre des nominations d'avocats non conseillers au Comité d'audition, passant de quatre à six.

Priorité n° 5 : Structures d'entreprise et financement des cabinets

Le Barreau a créé un groupe de travail sur les structures d'entreprise alternatives en 2012 pour étudier de nouvelles façons de fournir des services juridiques, de faire des arrangements de financement et de relever les problèmes possibles de réglementation pouvant en découler. Le groupe examine de près les tendances telles que la mondialisation, la technologie et la pression pour réduire les coûts des services juridiques, et observe les développements dans les autres ressorts qui peuvent avoir des effets sur le marché juridique canadien.

Priorité n° 6 : Réglementation professionnelle

En tant qu'ordre professionnel de plus de 44 000 avocats et 4 900 parajuristes, le Barreau continue de concentrer ses activités de réglementation sur la protection du public, tout en traitant les

parties à une plainte équitablement. En 2012, nous avons commencé à améliorer notre système de discipline et à augmenter son efficacité, et nous avons consacré de grandes ressources à des problèmes sérieux de réglementation.

Bien que nous ayons vu une légère diminution dans le nombre de plaintes pour fraude hypothécaire comparativement à 2011, la Direction de la réglementation professionnelle a beaucoup réduit le nombre de cas faisant l'objet d'enquêtes actives en les fermant ou en les renvoyant à la discipline. Les enquêtes sur les cas de fraude hypothécaire sont plus longues en raison du nombre d'opérations visées, du volume de renseignements factuels et de la complexité des problèmes. Le Barreau continue de travailler à réduire le temps qu'il faut pour franchir toutes les étapes d'une enquête.

Non seulement le Barreau a-t-il répondu aux plaintes, mais il a pris des mesures pour clarifier les obligations déontologiques de tous les avocats en faisant des changements aux règles du *Code de déontologie,* souvent en cause dans les cas de fraude hypothécaire – dirigeant l'attention des avocats sur l'exigence de se garder d'être utilisé pour faciliter la malhonnêteté, la fraude, le crime ou l'illégalité, et sur les indices de fraude hypothécaire.

Le Barreau continue de participer au projet de normes de discipline national, une initiative de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada pour élaborer d'importantes normes de rendement à l'échelle nationale pour tous les ordres professionnels de juristes canadiens. En 2012, nous avons lancé un appel de commentaires de la profession sur des modifications proposées au *Code de déontologie* des avocats, découlant de la mise en œuvre du code type de déontologie de la Fédération. Les ordres professionnels de juristes du Canada mettent en œuvre le code type de la Fédération afin d'harmoniser les règles de déontologie à l'égard de la libre circulation nationale.

Le Barreau a aussi continué d'élaborer un programme de mentorat pour les avocats et les parajuristes qui font l'objet d'une plainte. Le programme retire les plaintes du flot du Service des enquêtes et essaie de résoudre le problème tout au début lorsqu'une intervention peut encore entraîner un résultat positif. Les mentors sont des volontaires qui acceptent de rencontrer le titulaire de permis pour discuter des problèmes soulevés par la plainte.

En novembre 2012, le ministère du Procureur général a publié un examen indépendant de la réglementation des parajuristes, qu'a mené David J. Morris, rédacteur, communicateur et stratège professionnel. Le rapport qualifiait la réglementation des parajuristes par le Barreau de « succès remarquable ». Nombre des recommandations de M. Morris soutiennent la direction stratégique déjà entamée par le Barreau.

Bonnes communications et rayonnement

Le Service des communications a commandé une recherche qualitative et quantitative pour mieux comprendre les besoins de la profession en matière de communications. La recherche appuyait une plus grande utilisation des canaux de communications numériques, y compris certains médias sociaux. En 2012, le Barreau a lancé une version électronique de la *Revue des juristes de l'Ontario* renommée *Gazette* et a utilisé davantage les médias sociaux pour offrir un meilleur contenu et de meilleurs services en ligne. Nous avons renforcé notre présence sur Facebook et surtout Twitter pour engager davantage la profession et le public au quotidien.

Gouvernance efficace

En avril 2012, le Conseil a approuvé un plan de travail pour réaliser les priorités qu'il s'était fixées en décembre 2011 pour le mandat de 2011 à 2015, en tenant compte des progrès que le Barreau avait faits au chapitre des priorités fixées par les conseils précédents et les considérations budgétaires, et en consultant le personnel visé par la mise en œuvre du plan. En octobre, le trésorier annoncé la création d'un groupe de travail sur la gouvernance issu du Comité de planification des priorités, qui examine de nombreuses questions de gouvernance.

Tournés vers l'avenir...

Au cours des deux prochaines années, nous continuerons à raffiner nos opérations et à élaborer un plan financier à long terme afin d'assurer la durabilité opérationnelle et l'appui continu des fonctions essentielles du Barreau et des priorités du Conseil. L'objectif ultime est d'être une organisation plus flexible, bien équipée pour relever les défis d'une profession juridique en changement constant.

Au regard des réalisations de l'année écoulée, je veux remercier le personnel hautement compétent qui sert le Barreau du Haut-Canada avec un dévouement et un professionnalisme sans égal. Je suis également reconnaissant pour l'appui et le leadership dont les membres du Conseil et notre nouveau trésorier font continuellement preuve à mon endroit et à l'égard de l'organisation, alors que nous nous efforçons d'atteindre une plus grande imputabilité, coopération et orientation de service dans la mise en œuvre de nos priorités stratégiques et opérationnelles. Il s'agit d'une époque excitante pour le plus grand Barreau du Canada. Je suis ravi de travailler avec vous pour niveler les transformations de la profession juridique dans le but d'assurer un plus grand accès à la justice pour la population de l'Ontario.

Le directeur général,

Robert G.W. Lapper, c.r.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AVOCAT(E)S EN RÈGLE

Le Grand Toronto	49 %
Ailleurs en Ontario	42 %
Autres provinces	5 %
Extérieur du Canada	4 %

Données au 31 décembre 2012

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARAJURISTES EN RÈGLE

Le Grand Toronto	38 %
Ailleurs en Ontario	61 %
Autres provinces	*1 %
Extérieur du Canada	*1 %

Données au 31 décembre 2012
**1 représente un % inférieur à 1.*

AVOCAT(E)S SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

Exerçant seul(e)s	23 %
Associé(e)s	19 %
Employé(e)s	4 %
Salarié(e)s	18 %
Éducation	1 %
Gouvernement	15 %
Autres	19 %

Données au 31 décembre 2012

PARAJURISTES SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

Exerçant seul(e)s	30 %
Associé(e)s	3 %
Employé(e)s	17 %
Salarié(e)s	4 %
Éducation	1 %
Gouvernement	6 %
Autres	39 %

Données au 31 décembre 2012

AVOCAT(E)S SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE

	Total	H	%	F	%
Moins de 30 ans	2 907	1 190	3 %	1 717	4 %
30 à 39 ans	11 490	5 386	12 %	6 104	14 %
40 à 49 ans	10 985	5 924	13 %	5 061	11 %
50 à 65 ans	14 007	9 536	21 %	4 471	10 %
Plus de 65 ans	5 253	4 765	11 %	488	1 %
Total	**44 642**	**26 801**	**60 %**	**17 841**	**40 %**

Données au 31 décembre 2012

PARAJURISTES SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE

	Total	H	%	F	%
Moins de 30 ans	1 282	289	6 %	993	20 %
30 à 39 ans	1 029	378	8 %	651	13 %
40 à 49 ans	1 157	537	11 %	620	13 %
50 à 65 ans	1 264	770	16 %	494	10 %
Plus de 65 ans	171	153	3 %	18	0 %
Total	**4 903**	**2 127**	**43 %**	**2 776**	**57 %**

Données au 31 décembre 2012

TAILLE DU CABINET JURIDIQUE

Taille du cabinet	Nbre de cabinets	% du total	Nbre de titulaires de permis	% du total
1	8 578	77 %	8 578	34 %
2 à 10	2 275	21 %	7 644	30 %
11 à 25	152	1 %	2 396	9 %
26 à 50	45	*1 %	1 518	6 %
Plus de 51	37	*1 %	5 403	21 %
Total	**11 087**	**100 %**	**25 539**	**100 %**

Données au 31 décembre 2012
(Comprend les activités principales et secondaires.)
**1 représente un % inférieur à 1.*

TAILLE DU CABINET DE PARAJURISTES

Taille du cabinet	Nbre de cabinets	% du total	Nbre de titulaires de permis	% du total
1	1 291	85 %	1 291	67 %
2	148	10 %	296	15 %
3	31	2 %	93	5 %
4	22	1 %	88	5 %
5	4	*1 %	20	1 %
6 à 10	10	1 %	68	4 %
11 à 15	3	*1 %	42	2 %
16 à 20	2	*1 %	33	2 %
Total	**1 511**	**100 %**	**1 931**	**100 %**

Données au 31 décembre 2012
(Comprend les activités principales et secondaires.)
**1 représente un % inférieur à 1.*
Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 % en raison de l'arrondissement.

Mettre les politiques au service de notre mandat

La Direction des politiques et du tribunal soutient les conseillers et les conseillères dans leur rôle au sein de l'organe dirigeant en fournissant des secrétaires aux comités permanents du Conseil et aux groupes d'études et de travail. La direction surveille également la bonne administration du tribunal du Barreau.

Élaboration de politiques

Les avocates et avocats de cette direction jouent un rôle fondamental dans le soutien des processus d'élaboration de politiques. Selon la nature des politiques, les membres de cette direction peuvent :

- faire de la recherche sur l'historique des politiques
- déterminer comment les autres barreaux et ordres professionnels du Canada et ailleurs dans le monde abordent certaines questions
- consulter les partenaires, dont la profession, les organismes judiciaires et le gouvernement.

Le personnel de la Direction des politiques rédige des présentations aux organes gouvernementaux et autres en réponse à des propositions. De plus, il analyse les projets de loi et de réglementation qu'il porte, le cas échéant, à l'attention des comités pertinents et du Conseil pour préparer des réponses.

Réglementation de la profession

En 2012, la Direction des politiques a surtout travaillé sur la réglementation des activités des avocates, des avocats et des parajuristes, en faisant ce qui suit :

- des consultations sur les questions de procédures civiles suivant les modifications au *Code de déontologie* sur les mandats à portée limitée ou le « dégroupage » des services juridiques
- un appel de commentaires sur le code type de déontologie professionnelle de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et les modifications proposées au *Code de déontologie* du Barreau
- un rapport sur des questions concernant les frais et les dépens liés au processus de discipline
- le développement de la programmation requise de formation pour arbitre
- l'examen et la mise à jour du *Code de déontologie des arbitres*
- un rapport sur les réformes du processus des audiences du tribunal et l'amorce de leur mise en œuvre
- de nouvelles règles d'appel pour étude par le Conseil
- le recrutement de nouveaux arbitres non titulaires de permis
- le rapport final du Groupe de travail sur le stage
- un groupe de travail sur les modèles alternatifs de prestation de services juridiques
- du travail sur des projets concernant l'histoire de la profession juridique et la documentation des données historiques en matière de discipline.

Examen après cinq ans de la réglementation des parajuristes

La Direction des politiques a joué un rôle dans l'examen obligatoire après cinq ans de la réglementation des parajuristes, lequel comprenait la recherche et la préparation d'un rapport du Barreau et une collaboration avec l'examinateur nommé par le procureur général.

Le rapport du Barreau, livré au procureur général en juin, a été suivi de la publication du rapport de l'examinateur indépendant en novembre. Les deux rapports parlent de la mise en œuvre réussie de la réglementation des parajuristes par le Barreau, que l'examinateur indépendant a qualifié de « succès remarquable ». La Direction des politiques a depuis commencé à travailler sur les recommandations découlant de l'examen, y compris certaines réformes de gouvernance et un examen des exemptions de l'obtention du permis de parajuriste.

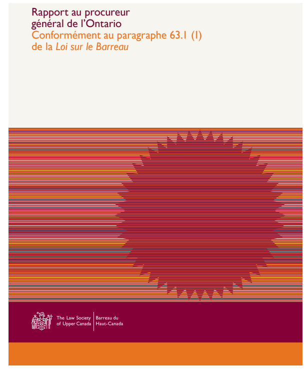
Parmi les autres travaux de la direction en 2012, on compte le lancement du nouveau prix pour parajuriste et l'examen



Présentation le 28 juin de l'examen de la réglementation des parajuristes après cinq ans au procureur général de l'Ontario



Brian Lawrie, premier récipiendaire du prix des parajuristes remarquables





des résultats de l'analyse des besoins juridiques qui comprenait un examen des problématiques liées à la portée du mandat de parajuriste.

Gouvernance et Conseil

Le directeur des politiques et du tribunal a aidé le Comité de planification des priorités à préparer un plan de travail basé sur les priorités fixées pour le mandat de 2011 à 2015. Ce plan de travail a été adopté par le Conseil en avril 2012. Le directeur a aussi mené un examen des problèmes liés au processus d'élection des conseillers et a soutenu le Groupe de travail sur la gouvernance du Comité de planification des priorités.

En 2012, la Direction des politiques, avec le Service des systèmes d'information, a terminé la mise en œuvre des réunions sans papier pour le Conseil et ses comités permanents, durant lesquelles l'accès aux documents affichés sur un site Web sécurisé est effectué à l'aide de iPads.

La direction a également terminé le travail sur un nouveau mandat pour un comité combiné d'audit et de finance.

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Le personnel de la Direction des politiques et du tribunal soutient activement le travail de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, qui en 2012, a porté sur les initiatives suivantes :

- Mise en œuvre d'un profil de compétence national
- Comité permanent sur le code type de déontologie professionnelle
- Comité de mise en œuvre du diplôme canadien de common law
- Projet de normes de discipline nationales

Le personnel de la direction a aussi aidé à planifier les conférences nationales et à préparer des réponses sur de nouvelles lois et sur les modifications aux règlements pris en application de la législation contre le blanchiment d'argent.

Greffe du tribunal

Le Greffe du tribunal est chargé de l'administration précise des audiences du Barreau – faites par les comités d'audition et d'appel – selon des procédures justes. Cela comprend le soutien aux présidences des comités d'audition et d'appel et autres arbitres; la programmation des audiences et le travail de greffier; la préparation et l'examen des ordonnances et des motifs du tribunal; la distribution et la publication de ces ordonnances et motifs; l'inventaire et la conservation de tous les documents du tribunal et le traitement des requêtes relatives à ces documents provenant du public et des médias.

En 2012, le Greffe du tribunal a ouvert 137 dossiers, une légère diminution de 9 % par rapport aux 151 dossiers ouverts en 2011. Les comités d'audition et d'appel ont examiné 194 dossiers, comparativement à 196 en 2011. Le Greffe du tribunal est demeuré très actif en 2012 en participant à des conférences de gestion des instances, des auditions, des conférences de gestion des appels et des appels échelonnés sur 241 jours d'un maximum possible de 249, ou 97 % des jours ouvrables dans l'année.

La directive de pratique sur les demandes d'ajournement qui a été mise en œuvre en 2011 semble avoir aidé à réduire le nombre de ces demandes. En 2012, 71 demandes d'ajournement ont été présentées au comité des audiences en comparaison à 109 demandes en 2011, une diminution de 35 %.

De plus, en 2012, trois arbitres avocats bilingues ont été nommés au Comité d'audition afin d'en augmenter le nombre de membres francophones, et des séances formelles d'arbitrage ont eu lieu avec l'assistance de la *Society of Ontario Adjudicators and Regulators.*

Établir des relations avec les parties concernées

Le Service des affaires publiques établit et cultive de bonnes relations avec diverses parties concernées et gouvernements. Ces relations sont cruciales pour s'orienter dans les changements de la profession et dans la complexité des milieux réglementaires, politiques, financiers et commerciaux qui peuvent influer sur les priorités et les objectifs du Barreau. Les relations que le service entretient avec les parties concernées et ses activités de rayonnement rehaussent la réputation et la pertinence du Barreau et lui permettent de se faire entendre sur les grands enjeux politiques du secteur de la justice.



Présentation de l'examen de la réglementation des parajuristes après cinq ans au procureur général de l'Ontario. De gauche à droite : Thomas G. Conway, trésorier du Barreau, Cathy Corsetti, présidente du Comité permanent des parajuristes du Barreau et John Gerretsen, procureur général.

La vision stratégique des affaires publiques

Dans sa première année d'existence, le Service des affaires publiques a conçu une vision stratégique, fondée sur les commentaires des parties concernées tant internes qu'externes. De cette vision a émergé un plan stratégique visant les fonctions essentielles du service à l'égard des relations avec les parties concernées et le gouvernement, notamment :

- Le maintien des relations, dont la coordination d'activités de rayonnement
- La gestion des enjeux critiques et émergents
- L'apport à l'élaboration de politiques et à la planification de stratégies.

Cultiver les relations

Les relations établies et cultivées avec les parties concernées et le gouvernement permettent au Barreau de travailler efficacement sur ses processus d'élaboration de politiques et de répondre de façon appropriée et rapide aux enjeux émergents et critiques. De solides relations améliorent la capacité du Barreau à reconnaître ses priorités et à réaliser ses objectifs. De solides relations avec les parties concernées reposent sur la transparence, le partage d'informations et les principes fondamentaux du travail du Service des affaires publiques. Au cours de la dernière année, le travail de ce service visant à cultiver les relations a porté sur :

- le lancement des rencontres régionales du trésorier – le trésorier Conway a commencé à présider des soupers

dans chacune des huit régions provinciales. Ces soupers ont donné lieu à des échanges d'information sur des enjeux courants parmi la profession et les parajuristes à l'échelle locale, les conseillers régionaux, les représentants de grandes organisations juridiques et le personnel du Barreau
- le Groupe de liaison du trésorier – le groupe a continué de se réunir régulièrement, offrant une autre occasion de partager de l'information et de recueillir des commentaires sur les activités du Barreau
- la coordination des diverses activités de rayonnement – ces activités comprennent entre autres le troisième symposium annuel *Au-delà du stage,* la célébration du 35e anniversaire de la Cour unifiée de la famille et des ateliers de planification de la relève pour les associations juridiques.

Les fonctions de rayonnement du service sont de plus en plus exigeantes et complexes. Des stratégies ont été mises au point pour soutenir la réalisation effective des projets, tel qu'un calendrier central des activités, des outils de gestion et l'établissement d'une équipe interne de rayonnement pour assurer la coordination entre les services et la cohérence de leurs fonctions à cet égard.

Le Service des affaires publiques continue aussi de diriger les relations gouvernementales du Barreau et d'être le premier point de contact de tous les paliers de gouvernement. Le service s'active à anticiper, surveiller et étudier des initiatives du gouvernement qui peuvent avoir une incidence sur tous les aspects du mandat du Barreau; il fait des représentations auprès des gouvernements concernant leurs politiques et leurs ordres du jour législatifs qui ont une certaine importance pour la réglementation des avocats et des parajuristes. À ces égards, l'année 2012 a porté sur :

- la présence accrue du Barreau dans l'arène fédérale
- la liaison avec le gouvernement provincial sur les progrès de la réglementation des parajuristes, y compris l'achèvement de l'examen cinq ans après
- le travail avec le gouvernement provincial pour améliorer les processus du tribunal du Barreau
- La gestion du processus visant la nomination des personnes recommandées par le Barreau aux organisations externes
- La surveillance des initiatives gouvernementales comme « Justice juste-à-temps » ou la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées* et le Bureau du commissaire à l'équité qui y est associé.

Gestion des enjeux

Le Barreau a la capacité de répondre et de gérer les enjeux critiques et émergents de façon efficace et appropriée grâce au leadership offert par les affaires publiques et les relations cultivées avec les parties concernées et le gouvernement. En collaboration étroite avec le Bureau du trésorier, le directeur général, la Direction des politiques, le Service des communications et autres services du Barreau, le Service des affaires publiques étudie et fournit des conseils stratégiques et du soutien pour s'assurer que les positions du Barreau sont claires et cohérentes. En 2012, le service a abordé entre autres les enjeux suivants :

- L'accès à la justice
- La viabilité de l'aide juridique
- Les questions croisées et émergentes de la pratique du droit immobilier.

Contribuer à l'élaboration de politiques

Le Service des affaires publiques est aussi engagé dans les processus d'élaboration des politiques du Barreau, en s'assurant que les intérêts et les commentaires des parties concernées et du gouvernement sont pris en compte, le cas échéant. Le service a commencé l'élaboration d'une approche corporative de la consultation des parties concernées pour permettre au Barreau d'adopter une approche délibérée et cohérente des consultations au profit de l'élaboration des politiques et de la prise de décision.

Le service peut aussi tenir un premier rôle dans la coordination et la facilitation de l'engagement des parties concernées dans l'élaboration des politiques. Cette année, par exemple, le service a fait preuve de leadership en coordonnant les activités du groupe consultatif du trésorier sur l'accès à la justice et en lui donnant conseils et soutien. L'initiative a été créée pour aider le trésorier à atteindre son objectif premier d'attribuer au Barreau un plus grand rôle en ce qui a trait aux questions d'accès à la justice.

Assurer la compétence et la qualité

Le mandat du Barreau vise à assurer que les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie. Nous abordons ce mandat de deux façons : avec des programmes d'assurance de la qualité et des activités d'amélioration de la qualité. Les programmes d'assurance de la qualité visent à assurer le respect des normes établies, alors que les activités d'amélioration de la qualité servent à développer des outils pour favoriser de meilleures méthodes de travail.



Processus d'accès à la profession d'avocat

Le processus d'accès à la profession comprend deux examens distincts d'admission [avocat(e) plaidant(e) et procureur(e)], un stage de 10 mois et un cours de responsabilité professionnelle et de pratique en ligne ainsi que des exigences relatives aux bonnes mœurs. En 2012, 1 875 avocates et avocats ont été admis au Barreau de l'Ontario.

CANDIDAT(E)S ASSERMENTÉ(E)S EN 2012

Femmes	963
Hommes	912
Total	1 875

Cours de responsabilité professionnelle et de pratique

Le cours de responsabilité professionnelle et de pratique est conçu pour améliorer la formation et le mentorat que les candidats reçoivent durant leur stage en approfondissant leurs connaissances des obligations, des tâches et des défis des avocats, et en leur donnant des moyens pour comprendre les dilemmes communs à la déontologie et à la pratique. En 2012, 1 648 candidats au stage ont terminé le cours en ligne.

Cours de déontologie et de pratique pour les avocats formés à l'étranger

Le Barreau continue d'offrir un cours obligatoire de trois jours aux avocats formés à l'étranger en common law, exemptés du stage en raison de leur expérience (plus de 10 mois de pratique). Le cours de déontologie et de pratique aborde des sujets de gestion de la pratique et de responsabilité professionnelle dans le contexte ontarien à l'aide de conférences, de présentations et de discussions. Le cours a été donné à 54 candidats en mai 2012 et à 53 candidats en décembre 2012. Depuis la création en 2009 du cours de trois jours de déontologie et de pratique, 339 candidats formés à l'étranger en common law ont reçu une exemption des stages.

Processus d'accès à la profession de parajuriste

Les candidats et candidates à la profession de parajuriste sont tenus d'obtenir un diplôme ou un certificat d'un collège communautaire ou privé dans le cadre d'un programme agréé par le Barreau. Les exigences pour la certification comprennent un stage de 120 heures. Une fois dans le processus d'accès à la profession, les candidats parajuristes passent un examen d'admission et doivent satisfaire aux exigences relatives aux bonnes mœurs. En 2012, 1 048 parajuristes ont été admis, dont 123 candidats à l'intégration au processus d'accès à la profession des groupes exemptés et des agents de recouvrement.

CANDIDAT(E)S AYANT REÇU UN PERMIS DE PARAJURISTE EN 2012

Femmes	698
Hommes	350
Total	1 048

Intégration des groupes exemptés et des agents de recouvrement

En 2010, le Barreau a approuvé un autre groupe de candidats parajuristes potentiels au processus d'accès, en établissant des exigences précises d'entrée et en développant un cours en ligne avec des évaluations à faire par les demandeurs. Les membres des groupes exemptés qui se sont inscrits au processus d'accès à la profession étaient tenus de satisfaire à toutes les exigences de bonnes mœurs et de réussir l'examen de parajuriste. De plus, les candidats devaient suivre un cours en ligne de représentation et de déontologie constitué de présentations, de lectures, d'exercices, de démonstrations, de vignettes et de conseils de professionnels juridiques sur les questions de fond, de procédure et de déontologie qui peuvent être soulevées dans la pratique d'un parajuriste. Au total, 315 candidates et candidats se sont inscrits à ce processus en 2012 et 123 ont reçu leur permis.

Agrément de programmes parajuridiques

À la fin de 2012, le Barreau a agréé au total 26 programmes de formation de parajuristes dans 38 campus de la province, selon des critères fixes liés au curriculum, aux méthodes d'instruction et d'évaluation et à l'infrastructure des programmes dans leur ensemble. Le Barreau audite les collèges et vérifie la correspondance des programmes de formation des parajuristes avec les critères d'agrément. Trois programmes de parajuristes ont été audités en 2012.

En octobre 2012, le Barreau a approuvé l'élargissement de l'examen d'accès à la profession de parajuriste pour tenir compte des compétences en droit de fond enchâssées dans les critères d'agrément des collèges parajuridiques. Passer d'un examen fondé sur la déontologie et la responsabilité professionnelle à un examen exhaustif qui porte sur des sujets concernant le champ de la pratique de parajuriste assurera la compétence des parajuristes nouvellement autorisés et renforcera le mandat d'assurance de la qualité du Barreau. L'examen d'accès à la profession de parajuriste sur le droit de fond sera offert d'ici le mois d'août 2015.

Formation professionnelle continue (FPC)

L'exigence de FPC est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Les avocats et les parajuristes doivent accumuler 12 heures de formation professionnelle continue chaque année civile dans le cadre d'activités admissibles. Les membres d'expérience sont tenus d'accumuler un minimum de trois heures sur le professionnalisme et jusqu'à neuf heures sur le droit de fond. Seul le contenu portant sur des sujets liés à la déontologie, à la responsabilité professionnelle ou à la gestion des activités professionnelles doit être agréé par le Barreau et est admissible aux heures sur le professionnalisme. Il n'est pas nécessaire de faire agréer les heures sur le droit de fond par le Barreau.

Les membres qui sont dans leurs deux premières années entières d'exercice du droit ou de prestation de services juridiques sont assujettis à la même exigence de FPC que les membres d'expérience, mais doivent s'assurer que tous leurs programmes et activités comprennent un minimum de 0,5 heure de professionnalisme.

La liste des activités admissibles est flexible et permet aux avocats et aux parajuristes d'obtenir leurs heures de FPC par diverses méthodes, notamment par la participation à des programmes de FPC en personne ou par webémission, par l'enseignement, la rédaction, le mentorat, la fonction de responsable ou de superviseur de stage, et la participation à des groupes d'au moins deux collègues. En avril 2012, le Barreau a approuvé deux nouvelles activités éducatives admissibles de FPC : le visionnement de programmes archivés ou enregistrés sans collègue, ou la participation à des cours en ligne non périodiques qui requièrent des réponses immédiates pendant le processus de formation, pour un maximum de six heures par année.

Le Barreau continue de recevoir un large volume de demandes d'agrément de programmes ou d'activités pour des heures de professionnalisme. En 2012, un total de 5 520 demandes ont été traitées.

En 2012, la Direction du perfectionnement professionnel a produit 145 programmes de FPC. Au total, il y a eu environ 83 729 inscriptions à des programmes en direct (en personne et par webémission) et à des programmes archivés ou « sur demande ». Sur ce total, environ 72 % ont participé par webémission; 16,5 % ont visionné les programmes sur demande et 11,5 % ont assisté en personne.

Les membres sont tenus d'obtenir trois de leurs 12 heures de FPC en participant à des activités éducatives admissibles centrées sur le professionnalisme. Pour aider les membres à satisfaire à cette exigence, le Conseil a approuvé la prestation de 40 programmes de professionnalisme sans frais qui doivent être élaborés et soutenus par le Barreau. Environ 55 % des inscriptions totales reçues en 2012 ont été faites pour les programmes gratuits centrés sur le professionnalisme.



LES 10 PROGRAMMES PROFESSIONNELS FAVORIS EN 2012 (SANS FRAIS)

	Programme	Date	Nombre total de participants
1	Gestion du temps pour les avocats et les parajuristes	8 juin 2012	3 341
2	Grammaire et relecture pour les avocats et les parajuristes	10 janvier 2012	3 088
3	Trouver et conserver sa clientèle en tant que plaideur civiliste	28 mars 2012	1 671
4	Contrôle de la pratique pour les avocats et les parajuristes	24 octobre 2012	1 596
5	Guide du plaideur civiliste pour se protéger contre des plaintes au Barreau et les poursuites pour négligence	22 novembre 2012	1 513
6	Problèmes de divulgation en droit criminel	1er mars 2012	1 386
7	Reconnaître et gérer les cas à haut risque en droit criminel et en droit de la famille	28 novembre 2012	1 337
8	Professionnalisme et gestion de la pratique pour avocats internes	27 mars 2012	1 290
9	Professionnalisme et gestion de la pratique pour avocats internes	20 novembre 2012	1 273
10	Professionnalisme et gestion de la pratique pour avocats commerciaux	12 juin 2012	1 268

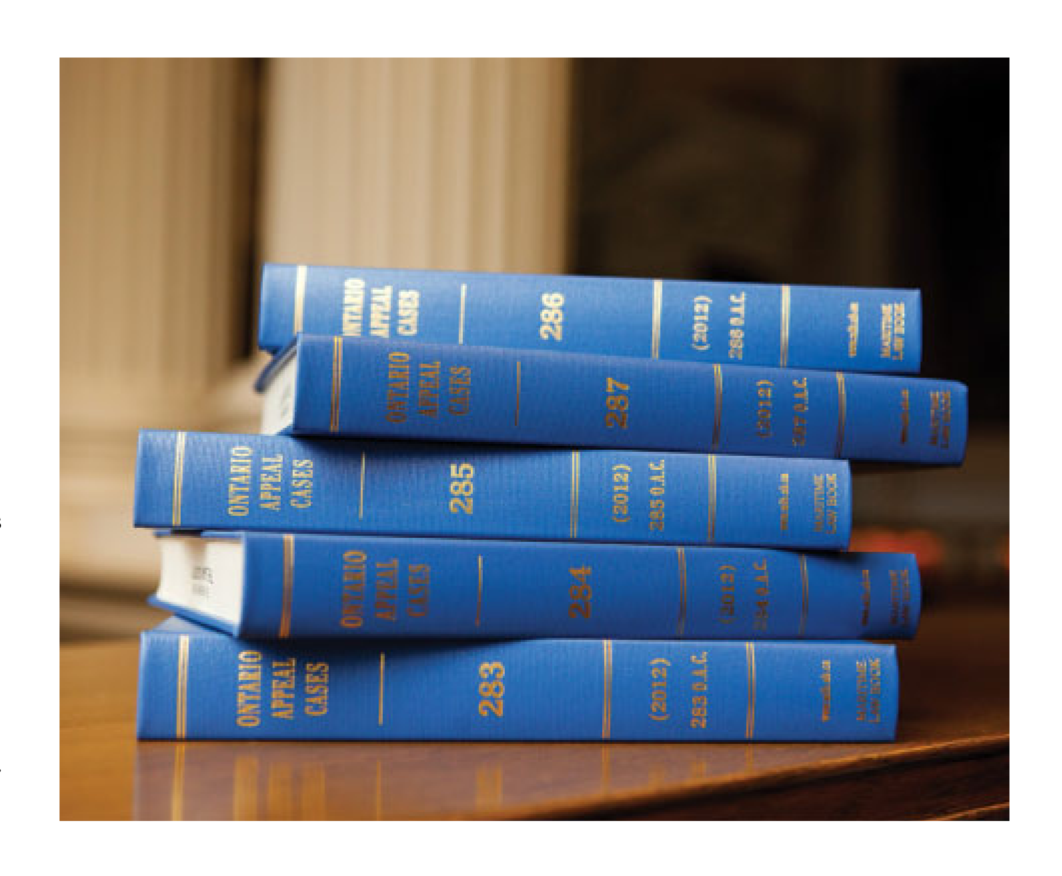
LES 10 PROGRAMMES FAVORIS DE DROIT DE FOND EN 2012

	Programme	Date	Nombre total de délégués
1	15e sommet annuel sur les successions et les fiducies	14 et 15 novembre 2012	1 221
2	9e sommet annuel sur le droit immobilier	18 et 19 avril 2012	1 182
3	Miniconférence sur le droit immobilier	21 novembre 2012	1 038
4	20e sommet annuel sur le droit de l'immigration	26 et 27 novembre 2012	1 029
5	6e sommet annuel sur le droit de la famille	10 et 11 mai 2012	844
6	Miniconférence sur le droit de la famille	5 décembre 2012	788
7	Problèmes d'imposition des opérations immobilières	21 novembre 2012	681
8	7e conférence et expo annuelle pour les petits cabinets et les pratiques autonomes	31 mai et 1er juin 2012	636
9	Facultés affaiblies au-dessus de 80 ans	1er décembre 2012	543
10	Testaments annotés	21 février 2012	525

Information juridique : Bibliothèque et services

La bibliothèque subit directement l'effet du changement de la façon dont les professionnels juridiques accèdent à l'information. Ces changements ont entraîné une baisse des questions de référence ainsi que du nombre de photocopies faites par les visiteurs de la bibliothèque. Le personnel de référence a traité un peu plus de 21 000 questions en 2012, une baisse par rapport à 26 000 en 2011. Les membres peuvent envoyer leurs demandes de recherche par courriel ou télécharger les résultats sur des clés USB, maintenant ainsi l'information dans un format numérique.

La technologie permet aux membres d'obtenir l'information plus directement. Le nombre de questions reçues par



voie électronique continue de croître, représentant environ 15 % des demandes de référence. L'utilisation de l'abonnement au journal de droit du Barreau HeinOnline, accessible aux ordinateurs de bureau de tous les membres par l'intermédiaire de la Grande Bibliothèque, a augmenté de plus de 50 % en 2012, comparativement à 2011.

Assurance de la qualité

PROGRAMME DE VÉRIFICATION PONCTUELLE

Le programme de vérification ponctuelle est un programme proactif d'assurance de la qualité qui permet d'évaluer l'observation des exigences de tenue de registres financiers par un cabinet. En 2012, on a mené environ 1 850 vérifications. La majorité de ces vérifications ont permis de découvrir que le cabinet avait soit des lacunes mineures visant les livres et les registres (54 %), soit des lacunes qui avaient été immédiatement corrigées à la satisfaction du Barreau (40 %). Les avocats choisis pour une vérification continuent de donner une cote d'approbation extrêmement élevée aux vérificateurs et à l'expérience en général.

PROGRAMME D'INSPECTION DE LA GESTION DE LA PRATIQUE

Les inspections de la gestion de la pratique visent à assurer que les praticiens et praticiennes satisfont aux normes de compétence et signalent les faiblesses de la gestion de la pratique d'un avocat. Les inspecteurs offrent des suggestions pratiques de gestion optimale, procurant une plus grande efficacité, une meilleure qualité de service et une plus grande satisfaction de l'avocat et du client. En 2012, il y a eu 551 inspections. Environ 28 % des premières visites ont permis de découvrir que les avocats ne satisfaisaient pas aux normes de compétence professionnelle et ont entraîné une visite de suivi.

Plus de 95 % des avocats choisis pour une inspection professionnelle ont répondu qu'ils avaient trouvé que le processus était constructif et les aidait à mieux gérer leur pratique.

VÉRIFICATION DE LA PRATIQUE DES PARAJURISTES

Les vérifications de la pratique suivent le même format que les inspections de la gestion de la pratique, avec comme objectif de donner des conseils ciblés pour améliorer les méthodes de travail. En 2012, on a mené environ 169 vérifications de pratiques de parajuristes. Environ 53 % des visites initiales ont permis de découvrir que les parajuristes ne satisfaisaient pas aux normes de compétence professionnelle, et une visite de suivi était requise pour évaluer dans quelle mesure les corrections avaient été faites. Le programme de vérification de la pratique a été bien accueilli par les parajuristes, et 97 % de ceux qui ont subi une vérification ont trouvé que le processus était constructif et les aidait à gérer leur pratique.

Appui à la gestion de la pratique

SERVICE D'AIDE À LA GESTION DE LA PRATIQUE

Le Service téléphonique d'aide à la gestion de la pratique est sans frais et confidentiel, et offre aux avocats et parajuristes de l'Ontario de l'encadrement et de l'aide pour interpréter les règles et les lignes directrices du Barreau portant sur la responsabilité professionnelle, la déontologie et la gestion de la pratique. En 2012, ce service a répondu à plus de 6 800 appels. Les praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets constituent près de 70 % de tous les appels.

Du côté des avocats, la majorité des praticiens qui appelaient ont indiqué exercer principalement en droit immobilier (22 %), suivi du contentieux civil (18 %) et du droit de la famille (15 %). Du côté des parajuristes, la plupart des appels venaient de praticiens dont le domaine principal était les petites créances (28 %), suivi des infractions provinciales (23 %).

Ressources de gestion de la pratique

Le Barreau travaille avec les avocats et les parajuristes pour produire des ressources innovatrices et pertinentes de gestion de la pratique qui répondent aux besoins des praticiens. En 2012, de nouveaux conseils pratiques de technologie sur des sujets comme la réglementation des bureaux juridiques virtuels, la sécurité sans fil, Twitter et la gestion des dossiers électroniques se sont ajoutés à la collection de ressources MP3 téléchargeables du Barreau. De plus, une nouvelle ressource permettant l'accès à distance à Teraview a été développée en réponse aux commentaires d'avocats en droit immobilier.

PROGRAMME D'AGRÉMENT DES SPÉCIALISTES

Le programme d'agrément des spécialistes reconnaît les avocats qui satisfont à des normes élevées d'expérience et de connaissances dans des domaines du droit particuliers et qui maintiennent des normes exemplaires de pratique professionnelle. On compte environ 750 spécialistes agréés en Ontario dans 15 domaines de pratique différents. En 2012, le Barreau a mis au point une vidéo promotionnelle qui met en relief des aspects clés du programme et qui présente des spécialistes agréés en droit de la famille, en droit criminel, en propriété intellectuelle et en droit du travail. La vidéo se trouve sur le site Web du Barreau.

VOTRE DROIT : LE SITE WEB DU DROIT DE LA FAMILLE EN ONTARIO

Le Barreau a lancé le site Web *Your Law: Family Law in Ontario* en juin 2012. Ce site a été créé par le Barreau et offre au public des renseignements préliminaires et des conseils sur les aspects émotifs, financiers, juridiques et sociaux qui entrent en ligne de compte en cas de séparation. Il met l'accent sur les besoins des parties qui se représentent elles-mêmes ou celles qui ne sont pas représentées et qui font face à des conflits de droit de la famille en Ontario. Le contenu portait à l'origine sur les questions de garde des enfants, d'accès et les questions d'aliments. Le site a reçu des commentaires positifs du public et reçoit en moyenne 1 600 visites par mois.

Viser l'amélioration continue

La certification de niveau 3 du programme progressif d'Excellence Canada du Centre de service à la clientèle (CSC) et le Prix Canada pour l'excellence (argent) en 2012 sont des étapes importantes dans l'histoire du CSC et témoignent de son engagement envers l'amélioration continue.



Le CSC s'assure, avec l'aide d'équipes d'amélioration de la qualité dans chaque service et d'un bulletin mensuel, de maintenir des processus efficaces et des pratiques exemplaires dans toute la direction. Le personnel est encouragé à participer activement au processus d'amélioration, et l'engagement des employés est mesuré régulièrement.

Service de référence du Barreau

Le lancement du nouveau Service de référence du Barreau (SRB) au printemps 2012 illustre bien l'engagement du CSC envers l'excellence. Le SRB a gardé les meilleurs éléments de l'ancien Service Assistance-avocats et a ajouté des renvois aux parajuristes et aux avocats. De plus, pour la première fois, les résidents de l'Ontario peuvent demander des références par le biais du site Web du Barreau, et des agents d'information juridique donnent certains renseignements sur les ressources offertes si une référence n'est pas la meilleure solution.

Centre d'appels

Ce secteur a connu un important changement. Le Service Assistance-avocats, qui faisait autrefois partie du Centre d'appels, est devenu le Service de référence du Barreau. Ce service désormais distinct permet au personnel de se concentrer sur le service aux membres et au public par l'entremise de ses trois circuits d'appels : le Centre de ressources, la réception des plaintes et la ligne d'information générale.

Service des plaintes

Le Service des plaintes examine toutes les plaintes reçues par le Barreau concernant des avocats, des parajuristes et des personnes qui exerceraient le droit ou fourniraient des services juridiques sans permis, et peut renvoyer les plaignants à d'autres ressources une fois que les dossiers de plaintes sont clos. Le Centre de service à la clientèle maintient la base de données utilisée pour avoir accès à cette information. Bien qu'elle serve principalement au SRB et au Service des plaintes, la base de données est facilement accessible à tout le personnel du Barreau.

Service aux membres

Le Service aux membres s'occupe principalement de l'administration de la base de données des titulaires de permis du Barreau et des fonctions connexes. Ce service répond également à certaines questions sur la formation professionnelle continue et sur le portail. En 2012, le Service aux membres a aussi aidé à la réalisation du projet de gestion du contenu électronique de l'organisation, en créant une équipe de balayage électronique pour convertir les dossiers des membres du Barreau en format électronique.

Service de la conformité aux règlements administratifs

Le Service de la conformité aux règlements administratifs (SCRA) a marqué sa première année complète d'opérations en 2012. Le personnel du SCRA enregistre l'information sur les assurances des parajuristes, traite les suspensions administratives et répond à certains types de demandes de titulaires de permis. Le SCRA gère aussi les déclarations annuelles des avocats et des parajuristes, désormais accessibles sur le portail sécurisé du BHC pour échanger des renseignements avec le Barreau à toute heure.

Service des normes administratives

Ce secteur gère les nombreux programmes et formulaires du Barreau relatifs aux règlements administratifs. Il s'occupe de la distribution des documents, comme les testaments et les successions, et de l'élimination des tutelles fermées. En 2012, les demandes d'autorisation de sociétés professionnelles ont augmenté de 46 %.

Autres services – Installations

Bien qu'Osgoode Hall, classé édifice historique, présente de nombreux défis de nature environnementale, le Service des installations s'est engagé à « passer au vert ». Par exemple, un nouveau fournisseur de services de collecte des rebuts et des matières recyclables a été choisi pour améliorer le tri des matières recyclables. La sécurité des employés et des visiteurs du Barreau bénéficiera aussi d'un projet d'installation de caméras de sécurité en circuit fermé à divers endroits dans l'édifice.

Centre des ressources d'entreprise et de formation

Cette ressource interne fournit au personnel des moyens de s'améliorer, de la documentation ainsi que certains types de formations. On y a coordonné avec succès la proposition pour la certification du CSC par *Excellence Canada* en 2012 et la production de plusieurs modules de formation virtuelle pour le CSC et d'autres secteurs du Barreau.

Portail du BHC

Le processus de dépôt des déclarations annuelles des avocats et des parajuristes est passé au portail en 2012. Ce processus, ainsi que la capacité existante d'inscrire des renseignements, de faire des demandes de changement de catégorie et d'enregistrer ses heures de FPC, vise à faire du portail un point d'accès unique aux formulaires du Barreau et à ses services.

Conservatrice

Le bureau de la conservatrice a dévoilé une nouvelle exposition sur les faits et les mythes entourant la clôture d'Osgoode Hall en juin. Les médias et de nombreux visiteurs lui ont manifesté beaucoup d'intérêt. La conservatrice a accueilli 9 100 visiteurs à Osgoode Hall durant l'événement Portes ouvertes à Toronto en mai, 380 visiteurs pendant les visites estivales et 250 personnes lors de visites de groupes formés d'avocats du ministère de la Justice, de représentants de l'association des avocats de Pékin et de membres du public. Ce service produit des visites audio des aires publiques d'Osgoode Hall et a mis au point trois vidéos *YouTube* sur nos richesses historiques.

NOMBRE TOTAL DES PLAINTES

Nouvelles plaintes	6 528
Réouvertes par le Service des plaintes (CSC)	102
Total	6 630

Résolues au Service des plaintes (CSC)	264
Fermées au Service des plaintes (CSC)	1 584
Transférées à la saisie des plaintes (réglementation professionnelle)	4 782

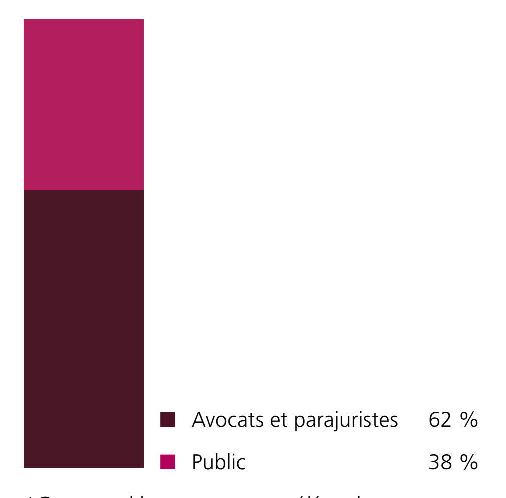
NOMBRE TOTAL DES CONTACTS

2010	2011	2012
592 206	673 794	657 146

CONTACTS PAR SECTEUR

Centre d'appels	198 019
Service de référence du Barreau	141 593
Service aux membres	122 438
Conformité aux règlements administratifs	141 463
Normes administratives	25 783
Service des plaintes	27 850

PROVENANCE DES CONTACTS*



**Comprend les contacts par télécopieur, poste, courriel, en personne et par téléphone.*

SOUTIEN AUX MEMBRES

Demandes générales de service aux membres	64 503
Clarification des demandes des membres	8 440
Transactions à la fenêtre	5 895
Appels téléphoniques	43 600

Réglementer dans l'intérêt public

Le Barreau, dans le cadre de son mandat, s'engage à protéger le public en réglementant de façon efficace les avocates, les avocats et les parajuristes. Une bonne réglementation comprend un processus de plainte, d'enquête et de discipline transparent, accessible et géré dans un délai raisonnable. Cela signifie également que les avocats et les parajuristes sont tenus de respecter des normes de conduite conformes aux exigences de la *Loi sur le Barreau,* ainsi qu'à ses règlements et règlements administratifs, au *Code de déontologie des parajuristes* et au *Code de déontologie.*

La Direction de la réglementation professionnelle du Barreau est responsable de différents aspects de la réglementation des avocats et des parajuristes. La direction répond aux plaintes portant sur la conduite, la compétence et la capacité. Les plaintes liées à la conduite peuvent porter sur des problèmes de services mineurs et sur des allégations plus sérieuses, comme un mauvais usage de sommes détenues en fiducie. Le Barreau peut résoudre de nombreuses plaintes en travaillant avec les plaignants, les avocats et les parajuristes pour aborder les questions de réglementation. Au besoin, à la fin d'une enquête, un dossier peut être renvoyé au comité d'audition pour des procédures disciplinaires formelles.

Le processus des plaintes – survol

Les nouvelles plaintes qui relèvent du mandat du Barreau sont transférées au Service de saisie des plaintes de la Direction de la réglementation professionnelle. La saisie des plaintes détermine les problèmes de réglementation et essaie de justifier la plainte en recueillant de plus amples renseignements. Selon son mandat de résolution rapide, la saisie des plaintes peut essayer de résoudre la plainte tout au début. Les plaintes qui nécessitent davantage d'examen et d'enquête sont renvoyées au Service de résolution des plaintes ou au Service des enquêtes. Le Service de résolution des plaintes traite des plaintes qui constituent des infractions moins graves au *Code de déontologie* ou au *Code de déontologie des parajuristes* tandis que le Service des enquêtes traite d'allégations graves d'inconduite d'un avocat ou d'un parajuriste, d'incapacité, d'exercice illégal ou de toute autre action fautive qui pourrait entraîner des sanctions formelles.

La plupart des cas sont fermés ou résolus par le Service de saisie des plaintes, de résolution des plaintes ou des enquêtes, sans mesure formelle. La directrice de la réglementation professionnelle détermine si les plaintes exigent d'autres mesures et peut les renvoyer au Comité d'autorisation des instances (CAI). Le CAI, qui est formé de conseillères et de conseillers nommés par le Conseil, examine les plaintes et autorise les instances disciplinaires. Le CAI peut aussi autoriser une fermeture de cas ou une mesure corrective.

Le personnel du Service de discipline représente le Barreau dans divers types d'instances. Les affaires assignées au Service de discipline comprennent :

- des cas de manquement professionnel des avocats et des parajuristes
- le non-respect des obligations réglementaires (comme l'obligation de répondre à une enquête du Barreau)
- l'incapacité
- des demandes de réintégration de permis suspendus
- des demandes de variation des ordonnances du comité d'audition.

INVENTAIRE DES PLAINTES

En 2012, la Direction de la réglementation professionnelle a reçu légèrement moins de plaintes qu'en 2011. Au cours de l'année, la direction a maintenu un inventaire stable de plaintes. À la fin de l'année, l'inventaire des cas avait légèrement augmenté (2,6 %) par rapport à la fin de 2011. Cela est attribuable à la réactivation de cas lorsque de nouveaux renseignements ont nécessité que le Barreau rouvre les enquêtes.

NOUVELLES PLAINTES REÇUES PAR LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE EN 2012

	2011	2012
Reçues par la saisie des plaintes	4 867	4 782
Fermées/résolues par la saisie des plaintes	1 836	1 799
Transférées par la saisie des plaintes		
à la résolution des plaintes	1 800	1 839
aux enquêtes	1 373	1 201
à d'autres services	39	26
Cas traités au stade de la résolution des plaintes		
Plaintes fermées	1 938	1 769
Plaintes envoyées ailleurs	98	83
Cas traités au stade des enquêtes		
Plaintes fermées	1 201	1 053
Plaintes envoyées ailleurs	285	221

PLAINTES REÇUES EN 2012 PAR DOMAINE D'EXERCICE

Contentieux civil	26 %
Matrimonial et famille	17 %
Immobilier	17 %
Criminel et quasi criminel	9 %
Société, commercial ou affaires	9 %
Successions et testaments	8 %
Administration ou immigration	5 %
Emploi et travail	2 %

NATURE DES PLAINTES REÇUES EN 2012

	% du total
Conflits (Avocat en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec la clientèle)	9
Finances (Mauvais usage de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière ou hypothécaire)	9
Gouvernance (Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	21
Intégrité (Politesse, conseils ou comportements déshonorants)	41
Problèmes de service à la clientèle (Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)	56
Demandes particulières (Capacité, bonnes mœurs)	7

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

DISCIPLINE EN 2012

NOMBRE D'AFFAIRES ENTENDUES ET TRAITÉES PAR LES COMITÉS D'AUDITION

		Avocats	Parajuristes
Conduite	Total	**82**	**19**
	Réprimandes	14	1
	Suspensions	48	13
	Autorisations de rendre le permis	4	0
	Permis révoqués	14	4
	Dossier rejeté/en sursis	0	1
	Dossiers retirés	2	0
Suspensions interlocutoires/restrictions		4	1
Capacité		5	0
Compétence		0	0
Non-respect		1	0
Reintégrations		3	0
Admissions (y compris les réadmissions)		4	5
		99	25
TOTAL		124	

PROBLÈMES DE DISCIPLINE EN 2012

	% du total
Conflits (Avocat en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec la clientèle)	10
Finances (Mauvais usage de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière ou hypothécaire)	24
Gouvernance (Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	43
Intégrité (Politesse, conseils ou comportements déshonorants)	46
Problèmes de service à la clientèle (Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)	44
Demandes particulières (Capacité, bonnes mœurs)	5

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

TENDANCES DES PLAINTES EN 2012

- Les plaintes contre les avocats ont diminué de 2,6 %.
- Les plaintes contre les parajuristes titulaires de permis ont diminué de 2,8 %.
- Les plaintes alléguant l'exercice illégal par des non-titulaires de permis sont demeurées stables (256 en 2012 comparativement à 255 en 2011).

RÉGLEMENTATION DES PARAJURISTES

En 2008, le Barreau a délivré des permis au premier groupe de parajuristes titulaires de permis en Ontario. Comme les avocats, les parajuristes sont réglementés dans l'intérêt public et sont tenus de se conformer à la *Loi sur le Barreau,* à ses règlements, à ses règlements administratifs et au *Code de déontologie des parajuristes.* La réglementation professionnelle répond aux plaintes concernant les parajuristes titulaires de permis.

En 2012, le nombre de nouvelles plaintes contre des parajuristes titulaires de permis a diminué de 2,8 % par rapport à 2011.

NOUVELLES PLAINTES CONCERNANT LES PARAJURISTES TITULAIRES DE PERMIS

	2011	2012
Reçues par la saisie des plaintes	494	480
Fermées/résolues par la saisie des plaintes	131	138
Transférées par la saisie des plaintes	376	344
à la résolution des plaintes	140	160
aux enquêtes	236	187
Cas traités au stade de la résolution des plaintes	167	154
Cas traités au stade des enquêtes	217	206

EXERCICE ILLÉGAL / PRESTATION ILLÉGALE DE SERVICES JURIDIQUES

La *Loi sur le Barreau* interdit aux personnes qui ne sont ni avocates ni parajuristes d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques directement au public. Traditionnellement, le Barreau reçoit de multiples plaintes portant sur les praticiens illégaux – allant d'allégations sur la publicité de services juridiques à des allégations plus graves de représentation en justice par des personnes sans permis.

Après la première vague de délivrance de permis de parajuristes en 2008, le Barreau a connu une importante augmentation de plaintes concernant l'exercice illégal. Cette augmentation s'est mitigée et la saisie de ces plaintes en 2012 avec 256 cas est presque la même qu'à celle de 2011, soit 255 plaintes.

EXERCICE ILLÉGAL EN 2012

Nouveaux dossiers	256
Fermés au stade de la saisie des plaintes	86
Transférés pour enquête (à la résolution des plaintes ou aux enquêtes)	182
Enquête terminée	186
Allégations injustifiées	50 %
Abandons	23 %
Allégations justifiées	26 %

RÉPONDRE À LA FRAUDE HYPOTHÉCAIRE

Le Barreau continue d'enquêter sur la fraude hypothécaire et de poursuivre ceux qui en sont accusés.

En 2012, le nombre de plaintes pour fraude hypothécaire constituait une moyenne de quatre nouveaux avocats par mois. En 2012, de nouvelles enquêtes concernant la fraude hypothécaire ont été entamées contre 52 avocats. Pendant l'année, 56 enquêtes ont été complétées – dont 15 sont passées à la poursuite.

À la fin de 2012, 46 cas de poursuites pour fraude hypothécaire étaient en cours. Les comités d'audition ont conclu 17 audiences pour des affaires de fraude hypothécaire avec conclusion de manquement professionnel dans chacune. Dans 13 des 17 audiences, les comités ont ordonné que le droit de l'avocat d'exercer soit suspendu. Dans trois des auditions, les comités ont ordonné que le titulaire de permis ait la permission de rendre son permis. Dans une audience, le comité a ordonné que le permis de l'avocat soit révoqué. Depuis 2001, le Barreau a mené à bien 86 poursuites pour fraude hypothécaire.

En plus de répondre aux plaintes, le Barreau a pris des mesures pour clarifier les obligations déontologiques de tous les avocats en faisant des changements aux règles du *Code de déontologie* qui sont invoquées dans les cas de fraude hypothécaire. Le paragraphe 2.02 (5) du *Code de déontologie* a été modifié pour clarifier l'exigence pour un avocat de se garder d'être utilisé pour faciliter la malhonnêteté, la fraude, le crime ou l'illégalité. Le commentaire connexe au paragraphe 2.02 (5) a aussi été modifié pour diriger l'attention des avocats sur les indices de fraude hypothécaire. Les paragraphes 3.02 (3) et (4) du *Code de déontologie des parajuristes* ont été modifiés de la même façon.

SUSPENSIONS INTERLOCUTOIRES

Pendant une enquête ou une poursuite, le Barreau prend des mesures pour protéger le public lorsque la preuve révèle un risque important de préjudice. Dans ces circonstances, une motion de suspension interlocutoire peut être présentée devant un comité d'audition pour obtenir une ordonnance afin de suspendre le titulaire de permis jusqu'à la fin de l'enquête ou de la poursuite. En 2012, cinq motions de suspension interlocutoire visant le permis d'un avocat ou d'un parajuriste ont été présentées devant les comités d'audition. Le permis de l'avocat ou du parajuriste a été suspendu en attendant l'issue de l'audience dans trois cas et a été restreint dans un autre. Dans un cas, alors que le comité d'audition avait ordonné une suspension intérimaire du permis de l'avocat, l'audition de la motion a été ajournée indéfiniment.

Le tableau suivant décrit l'expérience du Barreau relative aux motions interlocutoires depuis 2007.

MOTIONS INTERLOCUTOIRES POUR RESTRICTION OU SUSPENSION

Année	Nombre de motions entendues
2007	2
2008	5
2009	7
2010	12
2011	7
2012	5

APPELS

Le Barreau remarque une augmentation du volume d'appels des décisions du comité d'audition. Ces cas comprennent les appels des avocats de décisions concernant le manquement professionnel ainsi que l'accès des parajuristes à la profession dans le cadre du processus d'antériorité.

APPELS AMORCÉS AU COMITÉ D'APPEL DU BARREAU

Année	Appels des avocats	Appels des parajuristes	Total des appels
2007	11	0	11
2008	14	0	14
2009	14	5	19
2010	15	12 (tous des demandeurs parajuristes)	27
2011	16	2	18
2012	17	6	23

APPELS AMORCÉS AUX TRIBUNAUX

Année	Cour divisionnaire	Cour d'appel
2007	3	0
2008	8	3 (requêtes en autorisation de poursuivre)
2009	1	3 (requêtes en autorisation de poursuivre); 2 (appels sur le fond)
2010	3 appels; 2 contrôles judiciaires	4 (requêtes en autorisation de poursuivre)
2011	6 appels; 2 contrôles judiciaires	2 (requêtes en autorisation de poursuivre)
2012	4 appels; 5 contrôles judiciaires	2 (requêtes en autorisation de poursuivre)

RECOUVREMENT DES DÉPENS

La réglementation professionnelle recouvre les dépens et les frais payables au Barreau. En 2012, le suivi des mesures disciplinaires a recouvré plus de 655 000 $, dont 500 000 $ en dépens, 7 500 $ en dépens ordonnés par les tribunaux et plus de 147 000 $ en recouvrement du Fonds d'indemnisation. Le Syndic du Barreau a recouvré 513 300 $ en 2012, composés des frais de tutelle recouvrés de 226 700 $ et 286 600 $ en paiements ordonnés par le tribunal au Fonds d'indemnisation.

RÉPONDRE À L'INCAPACITÉ DES AVOCATS ET DES PARAJURISTES

La réglementation professionnelle a le devoir de répondre à une variété de problèmes liés à la santé et à des problèmes de toxicomanie chez les avocats et les parajuristes. En 2012, un plan de formation du personnel et des processus additionnels pour une intervention réglementaire efficace en cas de problèmes de santé mentale ou physique, ou de toxicomanie ont été mis en œuvre. Ils comportaient l'élaboration de formats standards pour obtenir des avis médicaux sur la capacité d'un avocat ou d'un parajuriste à pratiquer, et la création d'une liste d'experts médicaux pour aider le personnel à trouver les experts appropriés.

MENTORAT

En 2012, la réglementation professionnelle a continué d'élaborer un programme de déjudiciarisation aux premiers stades d'une plainte lorsqu'une mesure corrective est susceptible d'aboutir à un résultat positif. Grâce au nouveau programme, les avocats et les parajuristes peuvent être renvoyés au mentorat. Cette mesure écarte la plainte du circuit des enquêtes. Les mentors sont des bénévoles qui acceptent de rencontrer les titulaires de permis pour discuter des problèmes soulevés par la plainte. L'accord du titulaire de permis est requis pour le processus. Bien que ces déjudiciarisations aient été peu nombreuses en 2012, les résultats ont été encourageants à en juger les commentaires de ceux et celles qui y ont participé.

Autres activités de réglementation professionnelle

EXAMEN DES PLAINTES

Le Commissaire au règlement des plaintes (CRP) examine les dossiers fermés par le personnel après enquête, si le plaignant n'est pas satisfait de la manière dont le dossier a été traité. Le CRP fait un examen de l'enquête et de la décision de clore le dossier afin de déterminer si la décision du Barreau était raisonnable. Généralement, cet examen requiert une rencontre personnelle avec le plaignant. Le CRP peut renvoyer l'affaire à la directrice de la réglementation professionnelle en recommandant de poursuivre l'affaire.

DEMANDES D'EXAMEN DES PLAINTES ET RENCONTRES

	2011	2012
Demandes d'examen	238	262
Cas examinés	248	242
Décisions rendues	260	242
Recommandation de garder un cas fermé	248 (95 %)	224 (93 %)
Recommandation de poursuivre l'affaire	12 (5 %)	9 (3,5 %)
Autre recommandation	0	9 (3,5 %)
Réponse de la directrice à neuf dossiers renvoyés pour nouvelle enquête		
Adoptée	8 (67 %)	5 (56 %)
Rejetée	4 (33 %)	4 (44 %)

SUIVI DES MESURES DISCIPLINAIRES

Le Service de suivi des mesures disciplinaires fait exécuter les ordonnances et les engagements obtenus par le Barreau dans le cours de ses activités de réglementation. Cela comprend la mise en application des suspensions et des révocations de permis, ainsi que le recouvrement des ordonnances de dépens. Depuis le 1er mai 2009, le service répond aux demandes du public concernant des cas de réglementation.

NOUVEAUX CAS DU SUIVI DES MESURES DISCIPLINAIRES ET INVENTAIRE À LA FIN

	2011		2012	
	Nouveaux cas	Inventaire à la fin	Nouveaux cas	Inventaire à la fin
Suivi des mesures	41	24	29	10
Faillites	28	109	29	109
Ordonnances	159	374	174	399
Restitution et jugements	7	53	13	30
Engagements	53	339	42	311
Ordonnances et engagements en suspens		557		660
TOTAL	288	1 456	288	1 519

DEMANDES RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION AUXQUELLES LE SUIVI DES MESURES DISCIPLINAIRES A RÉPONDU

Type de demande		Totaux pour 2011	Totaux pour 2012
Courriel	Nombre	26 43	3 474
	Titulaires de permis	3 755	4 148
Téléphone	Nombre	1 097	918
	Titulaires de permis	1 211	970
Total des demandes	Nombre	3 740	4 392
	Titulaires de permis	4 966	5 118

SYNDIC DU BARREAU

L'article 49.47 de la *Loi sur le Barreau* autorise le Barreau à obtenir la tutelle de la pratique d'un avocat ou d'un parajuriste lorsque celui-ci abandonne sa pratique, lorsque son permis a été révoqué ou lorsqu'il a cessé d'exercer ou de fournir des services juridiques. L'objectif de la tutelle est de protéger les biens et les intérêts du client et d'assurer que les affaires des clients reçoivent toute l'attention qui leur est due. Une fois que le Barreau a obtenu une tutelle volontaire ou une ordonnance de la Cour supérieure à cet effet, le syndic prend possession des affaires du client à l'égard des activités professionnelles. Une grande partie du travail du personnel du syndic est de répondre à des demandes portant sur certains clients comme de renvoyer un dossier ou de donner de l'information sur des activités professionnelles sous tutelle.

TUTELLES ET DEMANDES DE CLIENTS

	2011	2012
Tutelles obtenues en vertu de la *Loi sur le Barreau*	11	20
Tutelles obtenues par accord négocié	6	6
Cas où des conseils ont été donnés pour fermer la pratique d'un avocat	36	33
Demandes de client reçues	1 792	1 778
Demandes de client fermées	1 595	1 712

FONDS EN FIDUCIE NON RÉCLAMÉS

Le Barreau a un programme (requis par la *Loi sur le Barreau*) qui permet aux avocats et aux parajuristes de remettre au Barreau des fonds non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau. Le nom des personnes qui y ont droit est publié de temps à autre dans la *Gazette de l'Ontario*.

FONDS EN FIDUCIE NON RÉCLAMÉS EN 2012

Demandes reçues	345
Approbations	277
Refus	125
En attente	38
Total des sommes reçues	411 498 $
Réclamations payées (2)	1 090 $

FONDS D'INDEMNISATION

Depuis plus de 50 ans, le Fonds d'indemnisation verse des indemnités aux membres du public qui ont subi des pertes financières en raison de la malhonnêteté d'un avocat, d'une avocate (et maintenant de parajuristes). Les clients peuvent demander un remboursement auprès du Fonds pour perte d'argent ou de biens.

Conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnités, le Fonds peut rembourser les personnes jusqu'à 150 000 $ (pour les avocats) et 10 000 $ (pour les parajuristes).

FONDS D'INDEMNISATION EN 2012

Nouvelles réclamations/ demandes reçues	120 réclamations contre des avocats	27 réclamations contre des parajuristes
Montant total des indemnisations versées	1 938 777 $ pour 72 réclamations contre des avocats	32 280 $ pour 26 réclamations contre des parajuristes

Promouvoir l'équité et la diversité

Le Barreau s'est donné pour mission de promouvoir l'égalité, la diversité et l'accès à la justice. À cette fin, sa solide infrastructure donne lieu à des initiatives et à des programmes qui favorisent une profession juridique diversifiée.

Justicia et la rétention des avocates

La mise en œuvre des recommandations du rapport sur la rétention des femmes en pratique privée est demeurée une priorité en 2012.

La participation de plus de 55 cabinets au projet Justicia démontre le sérieux de l'engagement de la profession envers l'adoption de programmes visant à garder les femmes en pratique privée. Depuis le lancement du projet Justicia en 2008, les participants ont travaillé avec le Barreau afin de créer des ressources pour les cabinets, comme des guides d'élaboration de politiques pour les congés parentaux et de maternité et pour des horaires de travail flexibles, un modèle de rentabilité pour calculer le coût des horaires de travail flexibles pour les cabinets, un guide pour aider les cabinets juridiques à recueillir des données démographiques sur les sexes et des guides sur la promotion au titre d'associées.

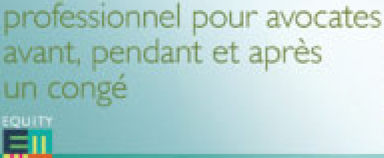
Les guides les plus récents sont le *Justicia Guide to Women's Leadership in Law Firms* et *A Guide to Business Development for Women Lawyers*. Ces ouvrages offrent des conseils pratiques, des stratégies et des pratiques exemplaires pour aider les avocates et les cabinets dans le développement des compétences en affaires et en leadership.

Le **Programme d'aide au congé parental** est maintenant dans sa quatrième année de mise en œuvre. Ce projet vise à appuyer les avocates et les avocats exerçant seuls et les associés en petits cabinets de cinq avocats et moins qui désirent maintenir leur pratique après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Grâce à ce programme, le Barreau fournit une somme fixe de 750 $ par semaine aux personnes admissibles pendant un maximum de 12 semaines. Depuis le début du programme en mars 2009 jusqu'à la fin de 2012, 217 demandes d'hommes et de femmes ont été approuvées.

Le **Registre des avocats à contrat** est une liste d'avocates et d'avocats de la province qui offrent leurs services à contrat. Ce registre constitue un appui précieux surtout aux avocates et avocats exerçant seuls et en petits cabinets qui peuvent avoir besoin d'aide à court terme ou sur une base contractuelle. En 2012, le nombre d'avocats à contrat inscrits à ce registre a augmenté, passant à environ 155. Depuis le début de ce programme, 436 demandes de profils ont été soumises. En 2012, 79 profils ont été requis.











En 2012, le Barreau a continué de maintenir son **Centre de ressources des femmes en ligne (WORC)**. Le WORC offre aux avocates un accès rapide à une multitude de ressources. De plus, le Barreau a tenu plusieurs ateliers et occasions de réseautage pour les avocates, en partenariat avec des organisations de femmes, comme la *Women's Law Association of Ontario,* la section d'analyse juridique féministe de l'Association du Barreau de l'Ontario et le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes.

En avril 2012, le Barreau a lancé son **Programme d'encadrement professionnel**. Conçu pour les avocates exerçant seules ou en petits cabinets de cinq avocats ou moins, le programme offre aux participantes admissibles jusqu'à six heures d'encadrement confidentiel, sans frais, afin de les aider à faire une transition efficace vers un congé de maternité, parental ou de soignant et vers la reprise de la pratique. Quatorze mentors professionnels ont été nommés dans tout l'Ontario pour offrir des services en français et en anglais.

Sondage sur le changement de catégorie

En 2012, le Barreau a poursuivi le sondage volontaire auprès des avocates et des avocats qui changent leurs activités principales ou leur catégorie professionnelle. Le sondage cerne les tendances et compile des renseignements sur la raison des mouvements dans la profession. Les résultats des sondages de 2009 et de 2010 sont en ligne. En 2012, un deuxième sondage a été conçu pour étudier le mouvement des parajuristes qui changent leur entreprise principale ou leur catégorie.

Cueillette de données démographiques

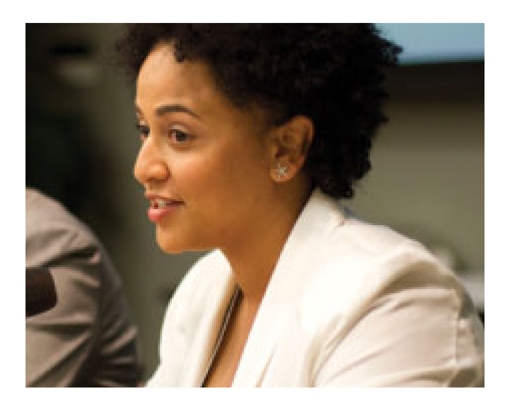
Le Barreau a approuvé une question volontaire dans les déclarations annuelles des avocats et des parajuristes de 2009 demandant de s'identifier – confidentiellement – comme membre des communautés francophone, autochtone ou visant l'égalité. Chaque année, le Barreau recueille ces statistiques pour mieux comprendre les tendances démographiques de la profession, pour élaborer des programmes et des initiatives et promouvoir l'égalité et la diversité dans la profession. Des portraits des professions d'avocat et de parajuriste sont offerts en ligne.

Élaboration de politiques

En 2012, le Comité sur l'équité et les affaires autochtones a créé ou adopté les documents suivants dans le cadre d'une série de guides offerts par le Barreau pour aider les cabinets et les organisations juridiques à élaborer leurs propres ressources et pratiques :

- *Sommaire des lignes de conduite relatives aux pratiques équitables en matière d'embauche*
- *La prestation des services juridiques dans les causes portant sur les accusations d'abus sexuel – guide éducatif à l'intention des avocat(e)s et des parajuristes*
- *Prévenir le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail juridique : guide d'élaboration de politiques pour les cabinets et les organismes juridiques.*

De plus, le Comité sur l'équité et les affaires autochtones a préparé ou présenté des observations auprès de la Commission du droit de l'Ontario à l'égard de son projet sur le droit et les personnes handicapées, et à l'Association du Barreau canadien pour son rapport de consultation, *Mesurer la diversité dans les cabinets d'avocats : un outil essentiel à un rendement supérieur.*



Promouvoir l'égalité et la diversité par le biais de groupes de travail

Le Barreau élabore des politiques et des programmes pour promouvoir l'égalité et l'accès à la justice par le biais de comités et de groupes de travail formés de conseillers, de conseillères, d'avocates, d'avocats et de parajuristes. Voici certains des comités et groupes de travail de 2012 :

Le **Comité sur l'équité et les affaires autochtones** élabore des politiques éventuelles pour promouvoir l'égalité et la diversité dans la profession juridique, et traite de questions liées aux peuples autochtones et à la communauté francophone. En 2012, le Comité a approuvé et suivi les activités décrites sur la page précédente.

Le **Comité d'accès à la justice** fait des recommandations de politiques éventuelles pour promouvoir l'accès à la justice. En 2012, le Comité a entrepris les activités d'élaboration de politiques suivantes :

- Appui d'une proposition pour la plateforme en ligne *Your Law: Family Law in Ontario.* La plateforme, lancée en juin 2012, offre une ressource en ligne au public en rassemblant et en organisant des renseignements et des ressources actuellement offerts en ligne sur le droit de la famille. Le premier module offre de l'information sur la garde et les aliments pour enfants.
- En avril 2012, le Comité a présenté des commentaires au Conseil sur le rapport préliminaire de la Commission du droit de l'Ontario, *Vers un système de droit de la famille plus efficace et adapté : rapport préliminaire.*

En mars 2012, les membres du Comité d'accès à la justice ont créé un groupe de travail avec les présidences des comités d'audit et de finance pour élaborer une politique visant à gouverner les décisions du Barreau quant à l'appui et au financement des organisations externes.

Le Conseil a approuvé la politique, le formulaire de demande et le modèle à sa réunion de juin 2012.

Le **Groupe de travail sur la rétention des femmes en pratique privée** est composé de conseillers, de conseillères et d'avocates ayant de l'expérience dans l'élaboration de programmes pour les femmes dans la profession juridique, et plus particulièrement en pratique privée.

En 2012, le Barreau a créé le **Groupe de travail sur les défis des titulaires de permis racialisés** pour :

- reconnaître les défis des titulaires de permis racialisés dans divers milieux de pratique, dont l'entrée dans la pratique et l'avancement professionnel;
- reconnaître les facteurs et les difficultés de la pratique des titulaires de permis racialisés qui pourraient augmenter le risque de plaintes de réglementation et de discipline;
- tenir compte des pratiques exemplaires pour élaborer des stratégies préventives, de recours et d'appui;
- le cas échéant, concevoir et élaborer des stratégies préventives, de recours, de mise en application, de réglementation ou d'appui, pour l'étude par le Comité sur l'équité et les affaires autochtones et autres comités au besoin, pour se pencher sur les défis décrits ci-dessus.

Le **Groupe de travail sur les juristes autochtones** continue de travailler avec le personnel sur la mise en œuvre du rapport final sur la consultation des avocates et avocats autochtones. En 2010, la Déclaration annuelle des avocates et des avocats a été modifiée pour ajouter le droit des autochtones dans la catégorie portant sur les domaines de pratique. Ce changement nous permettra de recueillir des données empiriques sur le nombre d'avocates et d'avocats qui pratiquent dans ce domaine. En 2012, le Service d'équité a coordonné deux programmes d'éducation publique agréés pour la FPC, en plus des activités sur les carrières en droit des autochtones.



Le Groupe de surveillance des droits de la personne défend la primauté du droit au Myanmar. Photo : The Irrawaddy

Mme Shirin Ebadi avec son interprète et amie de longue date Shirin Ershadi.

Pour soutenir le réseautage et le mentorat pour les étudiantes et étudiants en droit autochtones, les candidates et candidats au processus d'accès à la profession et les nouveaux avocats, la conseillère en matière d'initiatives autochtones et certains membres du Comité sur l'équité et les affaires autochtones ont organisé des activités à Windsor, à Ottawa et à Toronto en 2012.

Le **Groupe de surveillance des droits de la personne** examine les rapports de violation des droits de la personne faite aux avocates, aux avocats et aux juges dans le monde entier dans le cadre de leurs tâches professionnelles, et recommande des interventions du Barreau. En 2012, le Barreau a fait plus de 15 interventions pour appuyer des avocates, des avocats et des juges au Bahreïn, en Chine, en Colombie, au Honduras, en Iran, en Guinée équatoriale, en Haïti, au Myanmar

(Birmanie), au Pakistan, en Russie, en Espagne, au Soudan, en Syrie, en Turquie, aux Émirats arabes unis et au Venezuela.

Le Groupe de surveillance a tenu une activité d'éducation sur la primauté du droit en rendant hommage à la militante en droits de la personne et lauréate du prix Nobel, Mme Shirin Ebadi.

Le **Groupe consultatif en matière d'équité (GCE)** est composé d'avocates et d'avocats et d'organismes juridiques qui alimentent le développement de politiques et de pratiques liées à l'égalité dans la profession et au Barreau. En 2012, le CGE a commenté les ressources politiques suivantes qui étaient alors en cours d'élaboration :

- *Voies d'accès à la profession : plan directeur de la réforme de l'accès à l'exercice du droit en Ontario*
- Le *Groupe de travail sur les défis des titulaires de permis racialisés* a donné au Comité sur l'équité et les affaires autochtones des idées pour trouver une façon de régler des problèmes auxquels font face les titulaires de permis racialisés. Les membres du CEAA continuent de participer aux activités du groupe de travail sur les défis des titulaires de permis racialisés.
- Les modifications proposées au *Code de déontologie* découlant de la mise en œuvre du code type de déontologie de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Le **Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement** offre des conseils gratuits et confidentiels, en français et en anglais, aux membres du public et de la profession juridique qui croient avoir été victimes de harcèlement ou de discrimination de la part d'un avocat ou d'un parajuriste. Cynthia Petersen est la conseillère juridique du programme. Lynn Bevan et David Bennett sont les deux substituts.

En 2012, 165 personnes ont contacté le programme concernant de nouvelles affaires; 71 ont soulevé des plaintes de discrimination ou de harcèlement par des avocats, des parajuristes ou des cabinets en Ontario. Les motifs les plus communs de plaintes étaient le sexe (41 %), le handicap (31 %), la race (13 %), l'orientation sexuelle (4 %) et l'état familial (4 %). On a également soulevé des plaintes fondées sur l'état civil, l'âge, la religion et l'origine ethnique.

En 2012, le programme a reçu trois plaintes de harcèlement et de discrimination contre des parajuristes. Ces plaintes étaient fondées sur le handicap et la race.

Perfectionnement professionnel

En 2012, des programmes de perfectionnement professionnel sur des sujets comme les droits de la personne ont été offerts à plus de 500 étudiantes et étudiants de droit, avocates et avocats et parajuristes.

Collaborer avec les communautés

Les organisations avec lesquelles nous collaborons comprennent l'*Aboriginal Legal Services of Toronto,* l'*ARCH Disability Law Centre,* l'Association des avocats canado-arabes, Amnistie Internationale Canada, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, B'nai Brith Canada, la clinique commémorative Barbra Schlifer, l'Association des étudiants noirs en droit du Canada, l'Association canadienne des avocats noirs, la *Canadian Association of South Asian Lawyers,* la *Canadian Lawyers for International Human Rights,* la Ville de Toronto, la Fédération des juristes asiatiques-canadiens, la section d'analyse juridique féministe de l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO), l'*Hispanic Ontario Lawyers' Association, Human Rights Watch Canada,* l'Association du Barreau autochtone, *Lawyers' Rights Watch Canada,* Aide juridique Ontario, la *Métis Nation of Ontario,* le comité sur les langues officielles de l'ABO, le Réseau ontarien d'éducation juridique, Services juridiques Pro Bono de l'Ontario, le comité sur l'identité et l'orientation sexuelles de l'ABO, la *South Asian Bar Association* de Toronto, la *Women's Law Association of Ontario* et le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes.

Programme de mentorat en équité et en diversité

Le programme de mentorat en équité et en diversité jumèle des membres d'expérience à de nouveaux juristes et parajuristes, candidates et candidats au processus d'accès à la profession et étudiantes et étudiants des écoles de droit, de l'université et de programmes agréés de parajuristes. En 2012, 82 avocats et un parajuriste étaient inscrits comme mentors bénévoles dans divers domaines du droit, et 40 mentorés ont reçu l'aide de ce programme.

Symposiums sur les carrières pour les étudiants autochtones

En 2012, le Barreau a organisé son symposium sur les carrières en droit des Autochtones pour les étudiantes et les étudiants en droit. Ce symposium, qui est maintenant agréé pour les heures sur le professionnalisme en vertu du programme de FPC du Barreau, donne aux étudiants autochtones et non autochtones qui fréquentent des écoles de droit de l'Ontario l'occasion de rencontrer des avocates, des avocats, des juges et des leaders autochtones de la profession juridique en Ontario pour discuter de questions portant sur l'exercice du droit des Autochtones, la gestion de la pratique et la prestation de services juridiques aux clients et clientes autochtones. Des activités ont étés tenues à Toronto, au Barreau, à l'Université de Windsor et à l'Université d'Ottawa en février et en mars 2012.

Éducation publique sur l'équité

Le Barreau travaille en partenariat avec des organismes juridiques pour faire connaître, par l'éducation et la discussion entre les membres du public et de la profession juridique, les défis et les occasions qui s'offrent aux francophones, aux Autochtones et aux communautés visant l'égalité en droit et dans la profession juridique. Des activités, telles que les tribunes publiques et les séminaires, sont planifiées durant l'année pour souligner les dates d'intérêt pour le public comme le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée internationale de la femme, la Journée internationale de la francophonie, le Jour commémoratif de l'Holocauste, le Mois de l'histoire autochtone, le Mois du patrimoine asiatique et sud asiatique, la Semaine de l'accès pour les personnes handicapées, la Semaine de la fierté gaie et la Journée Louis Riel.

Activités d'éducation publique sur l'équité en 2012



Transmettre un message stratégique

La stratégie de communication active du Barreau vise à aider le public à se trouver un avocat ou un parajuriste pour s'orienter dans l'appareil judiciaire et obtenir de l'assistance juridique.

Le Service des communications livre des nouvelles et des renseignements intéressant la profession et le public dans les espaces les plus fréquentés, c'est-à-dire en ligne. Une grande part de ses initiatives de communication vise à informer les avocats et les parajuristes des changements qui s'opèrent dans les politiques, les règles et les règlements, et d'autres enjeux qui touchent la profession juridique de l'Ontario.

Initiatives stratégiques

Le Service des communications fait appel à de nombreuses activités et publications pour aider le public à mieux comprendre le rôle du Barreau en tant qu'ordre professionnel de juristes efficace, efficient et transparent, et pour faire connaître aux avocats et aux parajuristes les divers programmes et services qui leur sont offerts. On compte parmi ceux-ci le site Web de la société, les médias sociaux, le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario,* les publications électroniques et des réceptions.

Site Web

Notre site Web est devenu la voie de communication principale du Barreau avec le public, les avocats et les parajuristes. Ce site continue d'ailleurs de faire l'objet d'une utilisation importante. De plus en plus de membres font leurs transactions par voie électronique – les parajuristes en particulier communiquent exclusivement de cette façon avec le Barreau. À mesure que les nouveaux avocats se joignent à la profession juridique, une plus grande proportion d'entre eux ont beaucoup de facilité à utiliser tout ce que le Web peut offrir et ils et elles s'attendent à ce que leur ordre professionnel offre de plus en plus de transactions de façon numérique.

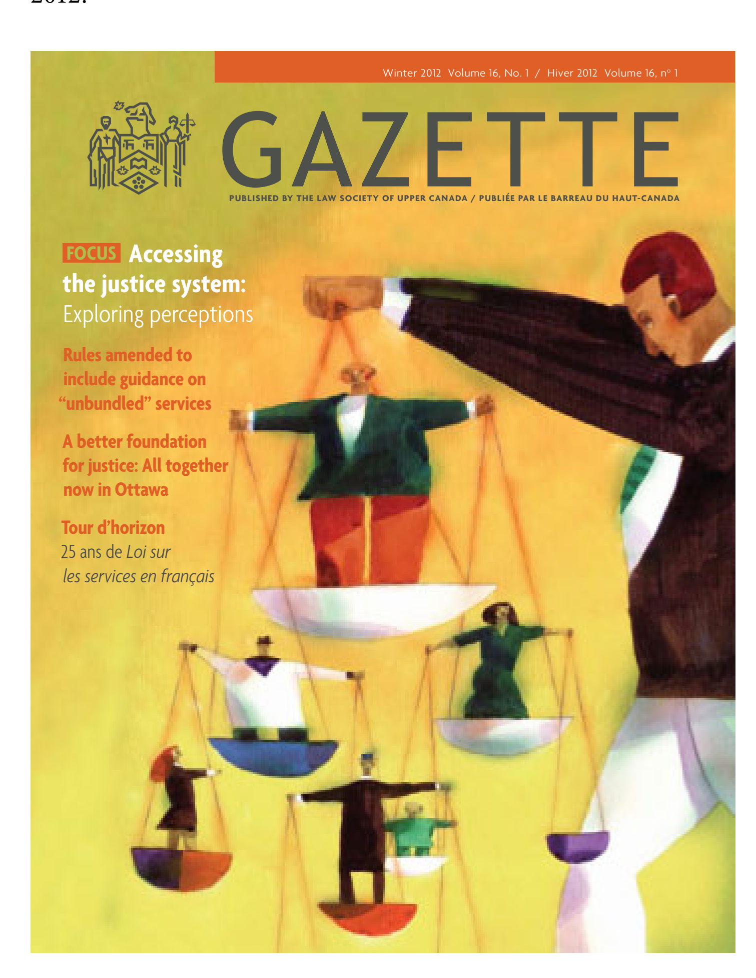
En 2012, plus de quatre millions de pages du site Web public du Barreau *www.lsuc.on.ca* ont été visitées par presque un million et demi de personnes.

Recherche

En 2012, le Service des communications a mené une recherche qualitative et quantitative auprès de nouveaux avocats pour explorer comment ils et elles se servent des communications du Barreau et pour solliciter leurs recommandations en vue de s'améliorer. Les sondages demandaient aux nouveaux avocats leur avis sur les publications du Barreau, comme la *Revue des juristes de l'Ontario* et le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario,* ainsi que sur le site Web, les bulletins d'information électroniques et les initiatives de médias sociaux du Barreau. Le service a aussi demandé aux parajuristes leur opinion sur la publication électronique de *Mise à jour sur les parajuristes.* Le Service des communications continuera d'utiliser les résultats des recherches dans le but d'améliorer la façon dont l'information est livrée à la profession.

Publications

Les conclusions d'une étude auprès d'avocates et d'avocats ont servi de guide pour la nouvelle conception de la *Revue des juristes de l'Ontario,* maintenant appelée *Gazette,* ainsi que la création d'une version en ligne de la publication. Le nouveau microsite, *lawsocietygazette.ca,* permet de communiquer plus rapidement aux avocats et aux parajuristes les changements aux règles, des conseils pratiques et des renseignements sur les cours de FPC offerts. Des galeries de photos ajoutent une dimension visuelle aux articles qui paraissent normalement dans la version imprimée. Plus de 80 000 pages de la *Gazette* en ligne lancée en avril 2012 ont depuis été consultées par presque 25 000 visiteurs. Plus de 10 % de ce trafic a été enregistré sur deux jours – les débats du Conseil sur le stage le 25 octobre et le 22 novembre 2012.





Le Service des communications continue de publier le *Bulletin de nouvelles du Conseil* pour les avocats et les parajuristes, envoyé par courriel le jour même des réunions du Conseil.

Médias sociaux

Le Barreau se sert stratégiquement des médias sociaux pour améliorer le contenu de ses communications et ses services en ligne. Le Service des communications a utilisé les médias sociaux, surtout Twitter, pour promouvoir la nouvelle *Gazette* en ligne et pour entraîner les utilisateurs à consulter les nouveaux documents du site public.

En octobre, la première webémission du Conseil a été lancée avec le débat entourant le rapport du Groupe de travail sur le stage, avec une discussion simultanée en ligne avec des invités et la possibilité pour le public et la profession de faire des commentaires. Parallèlement au débat et à la première webémission du Conseil, le trésorier a lancé son premier blogue sur la *Gazette*.

Grâce à une campagne de marketing numérique vigoureuse, les deux webémissions et les débats en ligne ont attiré plus de 1 000 commentaires chaque fois. Le mot-clic #articling a circulé dans tout le Canada les deux fois, et a même atteint la première place en Ontario pendant le premier débat. Les deux webémissions et tous les commentaires affichés chaque jour sont archivés sur le site de la *Gazette* pour quiconque n'aurait pas eu l'occasion de les regarder.

Relations médiatiques

Les médias jouent un rôle clé dans la diffusion de l'information au public, aux avocats et aux parajuristes. En tout, le Barreau a été mentionné 361 fois dans la presse écrite, électronique et en ligne en 2012. Les médias et les journalistes ont fait 277 requêtes, y compris 35 demandes d'entrevues. En 2012, les 10 sujets favoris des médias sur le Barreau étaient :

1. Les cas de discipline
2. Le stage
3. Les prix du Barreau
4. Les nouvelles du Conseil (frais de retard, taux d'assurance)
5. La motion présentée à l'AGA pour changer le nom du Barreau du Haut-Canada
6. Les initiatives de rétention des femmes et les activités du Service de l'équité
7. Les récipiendaires de doctorats honorifiques (LLD)
8. L'accès à la justice
9. Le nouveau trésorier Thomas G. Conway
10. Les audiences de bonnes mœurs.

De plus, en 2012, le Barreau a :

- distribué 58 communiqués et avis (44 en anglais et 14 en français) sur des sujets d'importance pour le public et la profession.
- distribué huit communiqués concernant les décisions du tribunal et 35 sommaires de décisions par semaine. Plusieurs médias de toute la province suivent régulièrement l'issue de ces audiences. En 2012, plus de 95 membres des médias ont demandé de recevoir ces sommaires.

Appui aux programmes

Le Service des communications a fourni un appui à plusieurs programmes et initiatives clés du Barreau pendant l'année, comme l'exigence de formation professionnelle continue, le Groupe de travail sur le stage, le Service de référence du Barreau, l'examen de la réglementation des parajuristes après cinq ans, la rétention des femmes en pratique privée, le site Web *Your Law: Family Law in Ontario* et d'autres projets d'accès à la justice.

Le Service des communications a aussi donné son appui pour faire connaître les efforts du Groupe de surveillance des droits de la personne qui recommande des interventions dans des causes d'abus des droits de la personne visant des membres de la profession juridique et de la magistrature en raison de l'exécution légitime de leurs tâches professionnelles.

Tout au long de 2012, le personnel des communications a aussi travaillé en collaboration avec le Service de l'équité du Barreau afin d'organiser et de promouvoir 12 activités d'éducation publique sur l'égalité et la primauté du droit.

Améliorer les services par la technologie

Le Service des systèmes d'information (SI) gère les systèmes d'information de l'entreprise, l'infrastructure informatique, les réseaux de communication et les bases de données du Barreau.

Pour servir le mandat du Barreau, les SI se servent d'applications commerciales efficaces et efficientes pour fournir au personnel, aux membres et au public un accès rapide à des renseignements importants.

La stratégie des SI continue de porter sur cinq foyers :

- Fournir un meilleur accès à l'information pour accroître l'efficacité et l'efficience du personnel
- Concevoir et livrer des applications novatrices pour soutenir les priorités du Conseil
- Moderniser les anciennes applications pour s'assurer de leur efficacité continue
- Protéger les renseignements confidentiels et améliorer la sécurité
- Favoriser une utilisation responsable des ordinateurs et réduire l'empreinte environnementale du Barreau.

Au quotidien : amélioration continue et projets de grande envergure

Tout en se concentrant sur le maintien d'une infrastructure informatique et l'entretien des systèmes d'information du Barreau, les SI développent également de nouvelles capacités pour soutenir les besoins de l'entreprise et du Conseil.

En 2012, plusieurs projets importants ont amélioré l'efficacité interne et le service global aux parties intéressées :

- De meilleurs processus et technologies pour numériser les documents en papier dans la Salle des dossiers de membres — une autre mesure pour protéger les registres du Barreau, améliorer l'efficience dans toute la gestion du travail et réduire l'utilisation de papier.
- De meilleures capacités de gestion des documents et du contenu pour aider à mieux gérer les dossiers des membres de façon électronique.
- L'instauration d'un nouveau réseau de récupération des données visant à assurer que nos réseaux et nos données sont protégés et peuvent être restaurés rapidement si nécessaire.
- La facilitation d'un réseau de référence en ligne pour le Service de référence du Barreau, permettant à plus de membres du public de trouver un avocat ou un parajuriste.
- Un soutien crucial aux deux webémissions du Conseil et aux discussions en ligne, permettant aux avocats et étudiants en droit de toute la province de voir les deux débats sur la résolution du problème des stages et d'y participer.

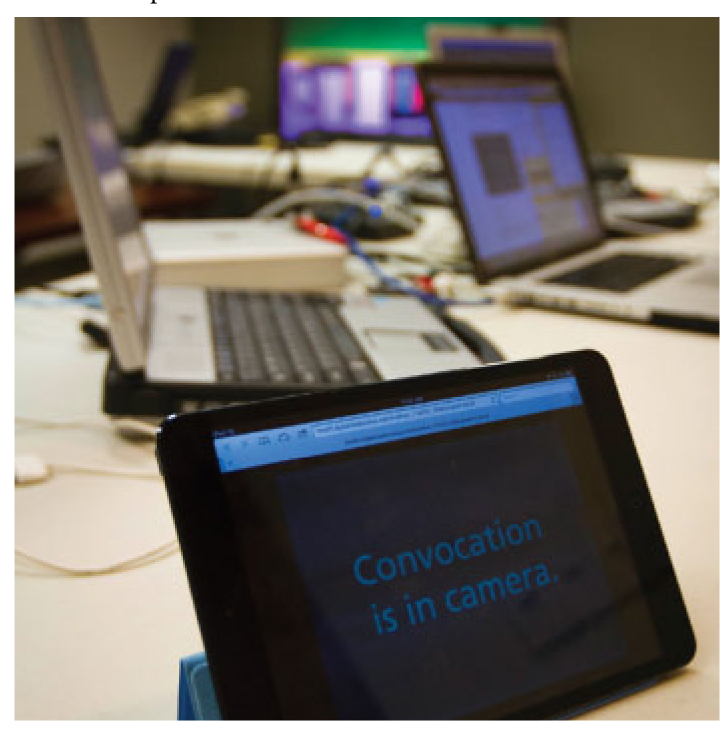
Atteinte de l'excellence

En octobre 2012, les systèmes d'information ont obtenu la certification de niveau 1 du programme progressif d'Excellence Canada pour son engagement envers la qualité, l'excellence et le service à la clientèle. Le Service des systèmes d'information est le deuxième service du Barreau à recevoir cette distinction.

Vers l'avenir

Dès 2013, le Service des systèmes d'information se concentrera sur ce qui suit :

- Mettre au point de nouveaux modules dans le portail du BHC sécurisé afin de fournir aux membres la capacité de recevoir et de payer leurs frais annuels et autres, et de mener d'autres transactions avec le Barreau.
- Mettre en œuvre une technologie de gestion de documents électroniques et de processus pour mieux gérer la création, le dépôt, le retrait, la recherche, la rétention et l'archivage des documents électroniques.
- Mettre à niveau l'infrastructure informatique centrale pour fournir une capacité additionnelle sur les plateformes IBM et Windows.
- Continuer à mettre en œuvre des initiatives écologiques qui visent à réduire la consommation d'électricité et témoignent de la responsabilité sociale du Barreau.



Favoriser une culture de leadership et d'excellence

Le Service des ressources humaines s'efforce de cultiver un milieu de travail prospère qui définit le Barreau comme un employeur de choix et s'assure que celui-ci puisse fournir des services professionnels de haute qualité au public, aux avocats et aux parajuristes. Un leadership solide et efficace est crucial pour la culture du Barreau, et son perfectionnement améliore le rendement du Barreau et son professionnalisme.

Perfectionnement des qualités de chef

La sixième cohorte de participants au programme *Leadership Edge*, offert par l'entremise de la *Joseph L. Rotman School of Management* de l'Université de Toronto, a commencé le programme en avril 2012 et l'a terminé au début de décembre 2012. Cette cohorte est formée de participants du Barreau et de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO). La participation de l'OMCO permet à nos employés de tirer une expérience encore plus profitable et élève le profil du Barreau à la position de leader dans le perfectionnement des qualités de chef parmi les ordres professionnels de l'Ontario.



Planification et examen du rendement

Le Barreau entend fournir un milieu de travail intéressant et enrichissant à tous ses employés. Il articule cet engagement autour d'un processus de gestion du rendement efficace et qui permet de bien évaluer le progrès des employés tout en leur offrant du mentorat et des commentaires. Après l'analyse en profondeur des résultats de discussions de groupes formés d'employés, le groupe de restructuration de la gestion du rendement mené par le Service des ressources humaines a adopté un processus et des outils de gestion du rendement en ligne. Ce processus restructuré – l'examen et la planification du rendement (PPaR) – a été testé pendant deux ans. Le PPaR a été appliqué à toute l'organisation pour la période d'examen de 2012 et un cycle complet de gestion du rendement a été mené à terme.

Palmarès des meilleurs employeurs du Grand Toronto

Comprendre les besoins de ses employés a fait du Barreau l'un des meilleurs employeurs du Grand Toronto. En octobre 2012, pour la septième fois, le Barreau a figuré parmi les meilleurs employeurs de Toronto et, pour la dixième année, a été nommé meilleur employeur. Dans un marché où le recrutement de personnel clé et la rétention jouent un rôle essentiel au succès du Barreau, cette désignation reconnaît ce dernier comme offrant l'un des milieux de travail les plus exceptionnels de la région métropolitaine de Toronto. La reconnaissance publique à titre de chef de file est une validation importante du dévouement du Barreau à souscrire à des pratiques exemplaires dans le secteur des ressources humaines.



LE PRIX DISTINGUE LES PROGRAMMES ET POLITIQUES DU BARREAU SUIVANTS :

la gamme d'options de travail, y compris des horaires de travail flexibles, le télétravail et une semaine de travail raccourcie et comprimée;

les subventions des frais de scolarité des employés qui suivent des cours dans un établissement externe, les formations internes ou en ligne, et les services de planification de carrière;

les congés parentaux bonifiés (jusqu'à 93 % du salaire pendant 17 semaines);

les congés de soignants bonifiés (jusqu'à 70 % du salaire pendant huit semaines).

Gérer nos ressources financières

Le Service des finances du Barreau s'engage à améliorer sans cesse les méthodes de gestion que l'organisation emploie pour la gestion des finances et la présentation de l'information financière. Une version résumée des états financiers annuels audités de 2012 qui contient les résultats financiers du Barreau se trouve ci-dessous; une version complète est publiée séparément, disponible sur demande et sur le site Web du Barreau.

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Deloitte.

Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street, Suite 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada
Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Aux membres du Barreau du Haut-Canada,

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent le bilan résumé au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1er janvier 2011, et les états résumés des produits et des charges et de l'évolution des soldes de fonds pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 sont tirés des états financiers audités du Barreau du Haut-Canada pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011. Nous avons fait un rapport d'audit sans réserve sur ces états financiers le 25 avril 2013. Ces états financiers et les états financiers résumés ne tiennent pas compte des événements qui sont survenus après la date de notre rapport.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La lecture des états financiers résumés ne saurait se substituer à la lecture des états financiers audités du Barreau du Haut-Canada.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités se fondant sur la note.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre selon la norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur les états financiers résumés ».

OPINION

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités du Barreau du Haut-Canada pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 constituent un résumé fidèle de ces états financiers se fondant sur la note.

Deloitte s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 avril 2013

BARREAU DU HAUT-CANADA
BILAN RÉSUMÉ

Au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1er janvier 2011

	31 déc. 2012 (En milliers de dollars)	31 déc. 2011 (En milliers de dollars)	1er janv. 2011 (En milliers de dollars)
Actif			
Trésorerie	**19 474**	19 364	17 696
Placements à court terme et autre actif courant	**22 824**	22 786	17 467
Placements dans les filiales	**35 642**	35 642	35 642
Placements de portefeuille	**70 864**	70 097	75 310
Immobilisations	**14 744**	15 218	16 989
Total de l'actif	**163 548**	163 107	163 104
Passif			
Passif courant	**20 361**	22 719	22 351
Provision pour sinistres non payés/ indemnités	**10 675**	13 382	10 334
Fonds en fiducie non réclamés	**2 747**	2 337	2 184
Total du passif	**33 783**	38 438	34 869
Soldes des fonds			
Soldes des fonds	**129 765**	124 669	128 235
Total du passif et des soldes des fonds	**163 548**	163 107	163 104

ÉTATS RÉSUMÉS DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2012 (En milliers de dollars)	2011 (En milliers de dollars)
Produits		
Cotisations annuelles	**67 402**	64 119
Cotisations et primes d'assurance	**101 678**	102 531
Perfectionnement professionnel	**17 089**	15 754
Produits de placement	**3 401**	2 959
Autres	**6 591**	6 692
Total des produits	**196 161**	192 055
Charges		
Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions	**98 876**	103 908
Réglementation professionnelle et tribunaux	**21 416**	21 145
Perfectionnement professionnel	**16 977**	15 751
Charges administratives	**8 495**	7 545
Fonds d'indemnisation	**8 231**	12 618
Centre de service à la clientèle	**6 719**	6 011
Locaux	**4 959**	4 618
Autres	**25 392**	24 025
Total des charges	**191 065**	195 621
Excédent (déficit)	**5 096**	(3 566)
Soldes des fonds au début	**124 669**	128 235
Soldes des fonds à la fin	**129 765**	124 669

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux 31 décembre 2012 et 2011

Le Barreau du Haut-Canada a préparé les présents états financiers résumés pour les inclure dans son rapport annuel. Ces états financiers résumés présentent une perspective globale de l'information contenue dans les états financiers audités, à l'exception qu'ils ne comprennent pas de déclaration des flux de trésorerie et les notes complémentaires aux états financiers audités.

Les états financiers audités peuvent être obtenus auprès du Barreau du Haut-Canada et à partir de son site Web à *www.lsuc.on.ca*.

Rendement financier

En 2012, le Barreau a déclaré un excédent opérationnel de 5,1 M$, comparativement à un déficit de 3,6 M$ en 2011. L'excédent de l'exercice actuel découle en grande partie :

- d'une croissance continue des produits tirés du perfectionnement professionnel, qui ont surpassé les niveaux de 2011 de 1,3 M$ et le budget de 2,2 M$;
- d'une croissance limitée des dépenses au chapitre de la réglementation et du perfectionnement professionnel;
- des activités du Fonds d'indemnisation qui ont entraîné un excédent de 2,3 M$ attribuable à une évolution favorable de la provision pour indemnités non payées et produits de placements;
- de revenus, particulièrement les primes d'assurance du Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions qui ont surpassé de 3,9 M$ les montants remis à LAWPRO.

Le Fonds d'administration générale du Barreau regroupe la majeure partie des opérations découlant du mandat de réglementation et de compétence du Barreau. Le Fonds d'administration générale des avocats et des parajuristes a enregistré un excédent de 276 000 $ (excédent de 208 000 $ en 2011).

COTISATIONS ANNUELLES

Les revenus totaux des cotisations annuelles sont passés de 64,1 M$ en 2011 à 67,4 M$ en raison d'une augmentation de la cotisation des avocats de 41 $ et de celle des parajuristes de 25 $, et d'une augmentation du nombre d'avocats et de parajuristes facturés.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Les produits tirés du perfectionnement professionnel ont augmenté, pour passer de 15,8 M$ à 17,1 M$, en raison d'un nombre accru de candidates et de candidats au processus d'accès à la profession et d'une augmentation des inscriptions aux programmes de formation professionnelle continue payants au détriment des programmes sans frais. Les frais de la Direction du perfectionnement professionnel ont augmenté de 1,2 M$ par rapport à 2011 pour passer à 17 M$. Cette augmentation était principalement prévue au budget pour répondre aux volumes de formation professionnelle continue découlant de la deuxième année de mise en œuvre du programme obligatoire.

RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE ET TRIBUNAL

Les dépenses liées à la réglementation se sont chiffrées à 21,4 M$, un montant légèrement plus élevé qu'en 2011. Le budget a prévu des augmentations d'effectifs surtout dans les services de discipline et d'enquêtes pour répondre à l'accroissement de la charge de travail ces dernières années, mais cette augmentation des ressources a été compensée par une diminution des dépenses pour des avocats externes et des témoins experts en 2012.

FONDS D'INDEMNISATION

Le Fonds d'indemnisation rembourse les clients qui ont subi des pertes en raison de la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste. Les dépenses totales ont diminué, passant de 12,6 M$ à 8,2 M$, en raison de l'évolution nette de la provision pour indemnités non payées en 2012 et en 2011. Cette évolution favorable de la provision des indemnités non payées explique l'amélioration du résultat net des Fonds d'indemnisation des avocats et des parajuristes combinés, qui sont passés d'un déficit de 2,4 M$ en 2011 à un excédent de 2,2 M$ en 2012.

FONDS D'ASSURANCE CONTRE LES ERREURS ET OMISSIONS

Le Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions rend compte des opérations liées aux assurances entre LAWPRO, le Barreau et les avocats assurés et recueille les primes et les cotisations des avocats et remet ces montants à LAWPRO. Les cotisations et les primes d'assurance ont diminué, passant de 102,5 M$ en 2011 à 101,7 M$ en 2012. Les primes de base pour la couverture de responsabilité professionnelle pour les avocats de l'Ontario sont demeurées stables par rapport à 2011. Cependant, la prime de couverture de pratique du droit immobilier a diminué et les rabais de primes ont augmenté, entraînant des primes totales moindres. Les dépenses totales du Fonds ont diminué, passant de 104 M$ en 2011 à 99 M$ en 2012, principalement parce que le Fonds n'a pas contribué au programme d'assurance de 2012 au-delà du transfert de primes.

FONDS DES BIBLIOTHÈQUES DE COMTÉS

Le Service des finances continue de fournir des services financiers à LibraryCo inc. grâce à une entente de services administratifs qui englobe la préparation de rapports financiers, l'élaboration du budget annuel et l'aide administrative aux associations de droit de comtés sur des questions financières.

PLAN D'AIDE AU CONGÉ PARENTAL (PACP)

Le PACP offre de l'aide financière aux avocates et avocats de cabinets comptant cinq avocats ou moins. En 2012, le Conseil a prolongé le projet pilote du PACP pour continuer de l'étudier. De plus, les critères d'admissibilité au PACP ont été modifiés pour exiger qu'à compter de janvier 2014, seuls les demandeurs dont le revenu net annuel de la pratique est inférieur à 50 000 $ soient admissibles aux prestations. En 2012, des prestations de 343 000 $ au total ont été versées à 39 demandeurs (495 000 $ à 60 demandeurs en 2011).

Autres opérations du Service des finances

TRAITEUR

Le Service de traiteur a connu une bonne année en 2012 avec une augmentation de revenus dans pratiquement tous les secteurs.

Par exemple, grâce à un plus grand achalandage de clients, les ventes du restaurant ont augmenté de 4 %.

LES JURISTES NOURRISSENT CEUX QUI ONT FAIM

Les juristes nourrissent ceux qui ont faim, un programme financé par des dons de charité à la Fondation du Barreau, a été mis en place à Toronto, à London, à Ottawa et à Windsor. Le Service des finances et le Service de traiteur continuent de jouer des rôles clés dans la gestion de ces programmes. À Toronto, les traiteurs sont activement impliqués dans l'approvisionnement en aliments et en fournitures, la planification des menus et la préparation des repas. Le Service des finances gère le programme pour lequel il reçoit des dons de charité afin d'assurer le respect des exigences de l'Agence du revenu du Canada pour les organismes de bienfaisance. À l'extérieur de Toronto, le personnel assure la liaison avec les coordonnateurs bénévoles du programme à l'égard des questions de financement et fournit du financement à partir des dons reçus de ces programmes.

ADMINISTRATION DE LA COTISATION ANNUELLE ET DE LA DÉCLARATION ANNUELLE

Pour permettre des processus plus efficaces de paiement de la cotisation annuelle et de dépôt de la déclaration annuelle, des frais de retard ont été appliqués et la période par défaut pour les cotisations payées ou les déclarations remises en retard a été réduite de 120 jours à 90 jours à compter de 2013, et sera réduite à 60 jours dès 2014.

Vers l'avenir

Les cotisations annuelles des avocats et des parajuristes subventionnent en grande partie le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'administration du Barreau tel qu'il est décrit ci-dessous. Les avocats financent également les activités des bibliothèques de comtés et de districts sous l'administration de LibraryCo inc. et le programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire par l'intermédiaire du Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions.

En novembre 2012, le Conseil a approuvé les budgets de 2013 pour les avocats et les parajuristes, et en septembre 2012, il a approuvé le rapport de LAWPRO pour l'année d'assurance 2013, donnant lieu aux cotisations et aux primes suivantes :

COTISATION DES AVOCATS

	2011	2012	2013
Administration générale	1 292 $	1 326 $	1 340 $
Bibliothèques de comtés	196	203	205
Fonds d'indemnisation	222	222	221
Immobilisations	75	75	85
Total	1 785	1 826	1 851
Primes d'assurance de base	3 350	3 350	3 350
Total des cotisations et des primes	5 135 $	5 176 $	5 201 $

COTISATION DES PARAJURISTES

	2011	2012	2013
Administration générale	711 $	693 $	758 $
Fonds d'indemnisation	171	214	153
Immobilisations	75	75	85
Total	957 $	982 $	996 $

Le budget de 2013 porte sur les responsabilités essentielles de l'organisation et sur les priorités établies pour le mandat des conseillers de 2011 à 2015, en particulier :

- L'accès à la justice
- Les normes de compétence et de professionnalisme
- L'équité, la diversité et la rétention
- Les questions propres au tribunal
- Les structures d'entreprise et le financement des cabinets
- La règlementation professionnelle.

Au cours des 10 dernières années, le nombre d'avocats a augmenté de 40 %, passant de l'équivalent de 26 000 avocats payant des cotisations entières en 2002 à 36 600 en 2013, selon les prévisions. Depuis 2007, le rôle du Barreau comme organe de réglementation inclut les parajuristes. En conséquence, 4 050 parajuristes seront inclus dans le mandat de délivrance de permis et de réglementation du Barreau en 2013. Le Barreau a dû augmenter ses ressources pour gérer le nombre croissant de membres, mais il a aussi bénéficié de l'augmentation de la base de revenu des membres. Bien qu'il soit encore en hausse, le taux de croissance des titulaires de permis devrait ralentir.

Le Barreau effectue un examen opérationnel de son organisation, de sa gestion des opérations et des gains d'efficience possibles. Nous développons aussi un plan financier à long terme visant à assurer la solidité financière, la durabilité opérationnelle et l'appui continu des fonctions essentielles du Barreau et des priorités du Conseil.

Le Barreau dispose de soldes de fonds suffisants pour absorber les perturbations éventuelles qui peuvent surgir dans une économie incertaine. Il est difficile d'évaluer la direction économique future et le Barreau doit demeurer financièrement prudent dans sa gestion des cotisations et des affaires fiscales.



Présidences de comités

Membres élus au Comité permanent des parajuristes



Membres du Conseil

Trésorier
Thomas G. Conway

Membres élus
Raj Anand, MB

Constance Backhouse, C.M., O.Ont., MB

Jack Braithwaite

Christopher D. Bredt

John E. Callaghan

John A. Campion

Mary Louise Dickson, O.Ont., c.r.

Adriana Doyle

W. Paul Dray

Ross F. Earnshaw

Lawrence Alexander Eustace

Robert F. Evans, c.r.

Julian N. Falconer

Alan D. Gold

Howard Goldblatt

Michelle Haigh

Jennifer A. Halajian

Susan M. Hare

Carol Hartman

Jacqueline Horvat

Janet Leiper

Michael M. Lerner

M. Virginia MacLean, c.r., MB

Wendy Matheson

William C. McDowell

Susan T. McGrath

Malcolm M. Mercer

Janet E. Minor

Barbara J. Murchie

Julian Porter, c.r.

Judith M. Potter

Nicholas John Pustina, c.r.

Susan Richer

Linda R. Rothstein, MB

Mark Sandler

James A. Scarfone

Paul B. Schabas

Alan G. Silverstein, C.S.

Joseph J. Sullivan, C.S.

Beth Symes, C.M., MB

Robert Wadden

Peter C. Wardle

Membres élus au Comité permanent des parajuristes
Robert J. Burd

Cathy Corsetti, présidente

W. Paul Dray

Michelle Haigh

Kenneth C. Mitchell

Membres nommés
Marion Boyd

Seymour Epstein, ing.

Dow Marmur

Jack Rabinovitch, O.C., O.Ont.

Jan Richardson

Gerald Sheff

Baljit Sikand

Catherine Strosberg

Membres d'office
John Gerretsen, député

Bob Aaron

Larry Banack

L'hon. Christopher Bentley

Michael J. Bryant

L'hon. W. Dan Chilcott, c.r.

John T. Clement, c.r.

Austin M. Cooper, c.r.

Paul Copeland, C.M.

E. Susan Elliott, MB

Abraham Feinstein, c.r., MB

L'hon. Lee K. Ferrier, c.r.

Neil Finkelstein

James M. Flaherty, P.C., député

Patrick Garret Furlong, c.r., MB

Gary Lloyd Gottlieb, c.r.

L'hon. John D. Ground, c.r.

Howard G. Hampton

Charles A. Harnick, c.r., MB

George D. Hunter

Vern Krishna, C.M., c.r., FRSC, MB

Gavin MacKenzie

Ronald D. Manes

L'hon. R. Roy McMurtry, O.C., O.Ont., c.r.

W. A. Derry Millar

Daniel J. Murphy, c.r.

Ross W. Murray, c.r.

Alan W. Pope, c.r.

L'hon. Sydney L. Robins, O.Ont., c.r., MB

L'hon. Allan Rock, P.C., c.r.

Heather Joy Ross

Clayton Ruby, C.M.

Arthur R.A. Scace, C.M., c.r.

Norman W. Sterling, c.r.

Harvey T. Strosberg, c.r., MB

Gerald A. Swaye, c.r., C.S.

J. James Wardlaw, c.r., MB

Bradley H. Wright

Roger D. Yachetti, c.r.

David S. Young

Membres honoraires
Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles

La très honorable baronne Thatcher, L.G., O.M., P.C.

Laurie H. Pawlitza (émérite)

Marshall A. Crowe, MB (émérite)

Présidences de comités
Marion Boyd, accès à la justice

Michelle Haigh, accès à la justice

Christopher Bredt, audit et finance

Carol Hartman, audit et finance

Thomas G. Conway, indemnisation; planification des priorités

Peter Wardle, Fonds d'indemnisation

Howard Goldblatt, équité et affaires autochtones

William McDowell, relations gouvernementales et affaires publiques; réglementation de la profession

Julian Porter, relations gouvernementales et affaires publiques

Constance Backhouse, patrimoine

Janet Minor, libre circulation nationale; perfectionnement professionnel

John Campion, contentieux

Cathy Corsetti, Comité permanent des parajuristes

Raj Anand, tribunal

Présidences du tribunal du Barreau
Alan D. Gold, Comité d'audition

Mark Sandler, Comité d'appel

MEMBRES – 2012
Ross F. Earnshaw a été élu conseiller le 28 juin 2012 pour combler le poste laissé vacant par l'élection du trésorier.

Robert Topp, un conseiller à vie, est décédé le 15 juillet 2012.

Aslam Daud a cessé d'être conseiller non juriste le 15 août 2012.

Gerald Sheff a été nommé conseiller non juriste le 15 août 2012 pour combler le poste laissé vacant.

L'honorable Lincoln M. Alexander, P.C., C.C., O.Ont., C.D., c.r., MB, membre honoraire, est décédé le 19 octobre 2012.

Directeur général
Robert G.W. Lapper, c.r.
416 947-3309
rlapper@lsuc.on.ca

Directrice générale de la stratégie et de l'efficacité organisationnelle
Directrice du perfectionnement professionnel
Diana Miles
416 947-3328
dmiles@lsuc.on.ca

Directrice des finances
Wendy Tysall
416 947-3322
wtysall@lsuc.on.ca

Directrice des services généraux
Terry Knott
416 947-7622
tknott@lsuc.on.ca

Directeur des politiques et du tribunal
James Varro
416 947-3434
jvarro@lsuc.on.ca

Directrice de la réglementation professionnelle
Zeynep Onen
416 947-3949
zonen@lsuc.on.ca

Directeur des communications
Roy Thomas
416 947-7619
rthomas@lsuc.on.ca

Directrice des affaires publiques
Sheena Weir
416 947-3338
sweir@lsuc.on.ca

Conseillère principale en matière d'équité
Josée Bouchard
416 947-3984
jbouchar@lsuc.on.ca

Présidente-directrice générale Assurance responsabilité civile et professionnelle des avocats (LAWPRO)
Kathleen Waters
416 598-5879
Sans frais : 1 800 410-1013
kathleen.waters@lawpro.ca

Directrice générale
LibraryCo inc.
Martha Foote
416 947-3952
Sans frais : 1 866 340-7578
mfoote@libraryco.ca

Renseignements généraux
Sans frais : 1 800 668-7380
Réception : 416 947-3300
Courriel : *lawsociety@lsuc.on.ca*
Site Web : *www.lsuc.on.ca*

Ce rapport se trouve sur le site Web du Barreau du Haut-Canada au *www.lsuc.on.ca.*

Pour commander d'autres exemplaires, contactez le Service des communications au 416 947-5220.









Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6
416 947-3300
1 800 668-7380
www.lsuc.on.ca

